

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 DECEMBRE 2017

- Présidence :** Mme Christine Capper
- Conseil général :** **50** Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
M. Jean-Baptiste Carrel arrive avec du retard.
- Conseil communal :** Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Georges Python et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 22 novembre 2017 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 24 novembre 2017 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Elle rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un objet discuté ce soir.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017
2. Message du Conseil communal
3. Modification des statuts de l'Association CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français
4. Budget 2018 du HMG
 - 4.1 Budget de fonctionnement
 - 4.2 Budget des investissements
5. Plan financier 2018-2022 – information
6. Budget 2018 de la commune de Gibloux
 - 6.1 Budget de fonctionnement
 - 6.2 Budget des investissements – décisions spéciales :
 - 6.2.1 Farvagny-le-Grand – remplacement des pare-ballons sur le terrain A
 - 6.2.2 Rossens – réfection route d'Illens
 - 6.2.3 Estavayer-le-Gibloux – réfection route de l'Eglise et route des Nervaux
 - 6.2.4 Villarsel-le-Gibloux – réfection route du Moulin
 - 6.2.5 Vuisternens-en-Ogoz – réfection route de Bulle
 - 6.2.6 Villarsel-le-Gibloux – allègement collecteurs de routes
 - 6.2.7 Gibloux – réfection de routes et chemins agricoles subventionnés
 - 6.2.8 Gibloux – achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique

- 6.2.9 Farvagny-le-Grand – puits de Kaisa, recherche de nouvelles ressources
 - 6.2.10 Gubloux – turbidimètres pour installations UV
 - 6.2.11 Gubloux – liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gubloux - projet
 - 6.2.12 Vuisternens-en-Ogoz – bassin de laminage Pra Gady
 - 6.2.13 Farvagny-le-Petit – collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit
 - 6.2.14 Gubloux – PGEE Gubloux
 - 6.2.15 Gubloux – aménagement de cimetières
 - 6.2.16 Gubloux – achat d'un treuil forestier double-tambour
 - 6.2.17 Rossens et Estavayer-le-Gubloux – installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux
- 7. Proposition de Mme Sophie Tritten, pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gubloux
 - 8. Informations du Conseil communal
 - 9. Divers

Aucune remarque n'est apportée à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017.

Décision :

Acceptez-vous le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 ?

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Message du Conseil communal

M. Jean-François Charrière, syndic, adresse les salutations du Conseil communal.

« Au nom du Conseil Communal de Gubloux, j'ai le grand plaisir de vous apporter nos cordiales salutations et de vous souhaiter de fructueuses soirées de Conseil général.

Le Conseil communal se réjouit de vous présenter les différents budgets du home et de la commune, ainsi que les projets d'investissement, d'autant plus qu'ils sont positifs. D'autre part, dans le cadre de son travail sur le plan financier, le Conseil Communal a défini des investissements en les priorisant et en ne retenant que ceux importants de réaliser en 2018. Nous avons également appris des expériences passées et, ainsi mis en avant des projets que nous pensons effectivement réaliser en 2018.

Dans le budget du home, je veux relever le fait qu'il présente un résultat largement positif en ce qui concerne le secteur hôtelier. Cela est probablement dû, selon nos analyses et celles de la commission financière a deux faits objectifs, le premier étant que l'agrandissement pour obtenir 74 chambres permet de rationaliser le travail du secteur concerné et le deuxième tient au fait que l'engagement d'une directrice formée à la gestion permet un suivi et une optimisation des dépenses.

Jacques Crausaz vous présentera le budget de la commune plus en détail, je veux simplement relever le bon travail de tous les conseillers qui ont compris les différents messages du Conseil général et de la commission financière en matière de priorisation des dépenses.

Je profite de ce message pour vous adresser une demande. Elle concerne deux décisions prises

par le Conseil général et qui vont probablement ces prochains temps provoquer des réactions et des questions de la part des habitants de notre commune. Le Conseil général a voté depuis début 2016 un certain nombre de règlements. Trois de ceux-ci auront un impact important sur la population.

En effet, dès demain, les gens recevront la facture pour l'eau potable et pour l'épuration et dès le 3 janvier 2018 sera mis en route le nouveau concept des déchetteries. Nous pouvons imaginer qu'ils vont provoquer des réactions de la part des citoyens, réactions liées au coût des prestations pour les deux premiers et réactions liées au changement de mode de récolte des déchets pour le troisième.

Je me permets de rappeler cela, car je pense que vous les Conseillers généraux avez, comme nous, les membres du Conseil communal et comme les collaborateurs de l'administration communale, la possibilité et, selon moi, le devoir d'expliquer à vos concitoyens le pourquoi des choses et le cas échéant le fonctionnement de la déchetterie. Car tous ensemble, nous sommes redevables envers ceux qui nous élisent à nos fonctions respectives.

Si l'on peut ne pas avoir le même avis avant la décision, une fois celle-ci prise nous avons le devoir, je le pense, de tirer à la même corde.

J'aurai l'occasion de reprendre la parole plus tard, il est temps de vous laisser traiter les objets de votre tractanda.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous souhaite un bon travail. »

3. Modification des statuts de l'Association CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français

Présentation du dossier par M. Fabien Schafer :

Réunis en assemblée extraordinaire du 5 octobre 2017, les délégués de l'Association ont adopté les modifications des statuts de l'Association. L'art. 113 alinéa I LCo prévoit « que les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association ». Il revient donc à notre commune de se prononcer sur la thématique.

Principales modifications :

- Adaptations en lien avec la nouvelle loi scolaire, notamment instaurer un Conseil des Parents
- Faire face aux défis futurs en lien avec l'augmentation démographique, avec la modification de la limite d'endettement
- Modification des droits de vote, la commune de Gibloux conserve ses droits de vote

Le Conseil communal vous propose d'approuver les modifications proposées et permettre ainsi les travaux nécessaires aux développements futurs.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la modification des statuts de l'Association CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français telle que présenté ?

La modification des statuts de l'Association CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français est acceptée à l'unanimité.

4. Budget 2018 du HMG

4.1 Budget de fonctionnement

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

« En premier lieu, une explication s'impose sur le fait que vous avez reçu une correction de la partie Frais Financiers du budget.

Le long processus d'élaboration du budget, réalisé en juillet-août, ne permet pas toujours d'être au plus près de la réalité de la situation, d'autant plus lorsque, en parallèle, l'agrandissement et la transformation du home sont encore en cours de finalisation.

Le budget 2018 a dû subir quelques modifications au niveau des frais financiers suite à des informations plus précises quant au coût final de la construction et selon les calculs modifiés que la CODEMS avait pris en compte pour un coût de 16.2 millions. Ainsi le calcul des frais financiers a été revu et modifié avec ces dernières informations.

Les amortissements qui doivent s'effectuer l'année qui suit la fin de la construction, soit en 2018 ont également été intégrés. Lors de l'élaboration du budget cet été, il n'était pas certain que le dossier des coûts de l'agrandissement soit prêt à être déposé à la CODEMS encore en 2017, ce qui marque la fin de la construction. Dans la 1^{ère} version du budget, les amortissements n'avaient pas été pris en compte.

A relever encore qu'il ne s'agit que d'un budget, le plus proche possible de la réalité prévisible mais pas calculable au franc près.

La stratégie mise en place pour utiliser au mieux les nouvelles chambres mises à disposition des résidents était la suivante au moment de l'établissement de ce budget. L'on visait à ne pas dépasser le nombre de 60 résidents avant la fin de l'année 2017, car le dépassement de ce cap changeait les données au niveau du paiement du salaire de l'infirmier chef qui passe à 70% à charge de la partie hôtellerie dès 61 résidents et avait ainsi une incidence sur le budget 2017. La deuxième étape devait commencer au 1^{er} janvier 2018 pour atteindre les 71 résidents au 30 juin 2018. Il se trouve que durant l'automne 2017, les demandes ont été relativement nombreuses pour que l'on se retrouve malgré nous avec 65 résidents à mi-novembre et au début décembre à nouveau à 61 résidents.

Le budget prévoit quant à lui une occupation à 98% pour l'année 2018, ce qui représente 25'395 journées et qui est la base de calcul pour le personnel des soins. Pour le personnel hôtelier, des adaptations ont été faites en regard de l'augmentation du nombre de lit.

Vous avez reçu des commentaires avec le budget, je propose donc de ne pas le commenter encore une fois. Je vous demanderai de bien vouloir poser vos questions ou de faire vos commentaires en suivant les 3 chapitres principaux du budget de fonctionnement, puis du budget des investissements. »

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
HOME MEDICALISE	10'198'014.05	10'198'014.05	6'780'881.88	6'780'881.88	6'520'752.55	6'520'752.55
SOINS	5'573'180.75	5'573'180.75	3'916'897.25	3'916'897.25	3'613'977.65	3'613'977.65
413.382.01 Attribution réserve administration (expl)	3617.35		159.15		7'026.05	
413.482.01 Prélèvement réserve administration (expl)						
HOTELLERIE	3'085'302.05	3'085'302.05	2'193'814.11	2'193'814.11	2'211'846.45	2'211'846.45
413.482.02 Attribution réserve admin. (exploitation)	418'840.25		69'351.81		125'989.89	
413.482.02 Prélèvement réserve admin. (exploitation)						
FOYER DE JOUR	382'985.20	382'985.20	353'937.72	353'937.72	360'277.35	360'277.35
FRAIS FINANCIERS	1'156'546.05	1'156'546.05	316'232.80	316'232.80	334'651.10	334'651.10
413.382.01 Attribution réserve admin. (frais financiers)						
413.482.01 Prélèvement réserve admin. (frais financiers)		44'932.05		28'872.44		30'399.50

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
FRAIS FINANCIERS	1'156'546.05	1'156'546.05	316'232.80	316'232.80	334'651.10	334'651.10
446000 Imput. intérêts dettes	202'269.05		70'900.00		73'910.10	
Imput. int. amort. oblig. bâtiment	599'375.00		227'375.00		227'375.00	
Imput. int. amort. oblig. équipements			17'957.80		33'366.00	
Amortissement 5 %	80'000.00					
Amortissement 10 %	174'902.00					
Amortissement 25 %	100'000.00					
Participation CODEMS		1'111'614.00		287'360.36		304'251.60
212050 Prél. réserve financière		44'932.05		28'872.44		30'399.50

DETAIL INTERETS FONDS PROPRES	1'442.10		1'442.10		1'442.10	
CODEMS INTERETS	167'592.45		53'831.05		56'753.37	
INTERETS SUR TERRAINS	7'370.00		5'821.98		4'384.91	
AMORTISSEMENT BÂTIMENT	599'375.00		227'375.00		227'375.00	
AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	354'902.00		17'957.80		33'366.00	
J. ATTRIBUTION FOYER DE JOUR	-15'678.40		-15'678.40		-15'678.40	
J. REMBOURSEMENT HISTORIQUE	-3'389.17		-3'389.17		-3'389.17	
Arrondi	0.02				-2.21	
TOTAL	1'111'614.00		287'360.36		304'251.60	

Rapport de la commission financière :

La commission financière a examiné les documents remis concernant les budgets 2018 du HMG et estime que le budget de fonctionnement est correctement évalué. Le budget du secteur des soins et du foyer de jour est équilibré. Le budget du secteur hôtellerie prévoit un résultat positif de plus de CHF 400'000.-. Il ressort la conclusion que l'agrandissement du home est une bonne opération du point de vue des résultats financiers et des économies d'échelle réalisées.

Les frais financiers prennent en compte les intérêts et les amortissements de l'agrandissement avec un excédent de charges de CHF 44'000.-.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2018 du home médicalisé du Gibloux.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2018 du HMG tel que présenté ?

Le budget de fonctionnement 2018 du HMG est accepté à l'unanimité.

4.2 Budget des investissements

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41	HOME MEDICALISE	88'000.00	-	3'905'904.00	-
411	Administration	-	-	-	-
	Qualité SIEMS				
413	BATIMENT - EQUIPEMENT	88'000.00	-	3'905'904.00	-
	BATIMENT	-		3'900'000.00	-
	Agrandissement	-		3'900'000.00	
	Agrandissement NON CODEMS	-		-	
	EXPLOITATION	-		-	-
	SOINS	58'000.00			-
	Lave-vase	18'000.00		-	
	Matelas	15'000.00		6'000.00	
	Lits équipés	25'000.00		21'750.00	
	EQUIPEMENTS "NON CODEMS"	30'000.00		5'904.00	-
	Oreillers, traversins et duvets	-		5'904.00	
	Matelas changement	-		-	
	Chambre (matelas, lit, table de nuit,	-		-	
	lampe de chevet) fr. 4'350.00 par chambre	-		-	
	Rideaux, remplacement	30'000.00		-	
	Excédents de charges ou produits	88'000.00		3'905'904.00	

Rapport de la commission financière :

Concernant les investissements, les travaux d'agrandissement sont terminés et les comptes bouclés. Selon les informations obtenues, le budget initial de CHF 16'200'000.- sera tenu. Le budget des investissements 2018 prévoit des dépenses pour CHF 88'000.- qui pourront être financées.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget des investissements 2018 du home médicalisé du Gibloux.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget des investissements 2018 du HMG tel que présenté ? -

Le budget des investissements 2018 du HMG est accepté à l'unanimité.

5. Plan financier 2018 – 2022 – information

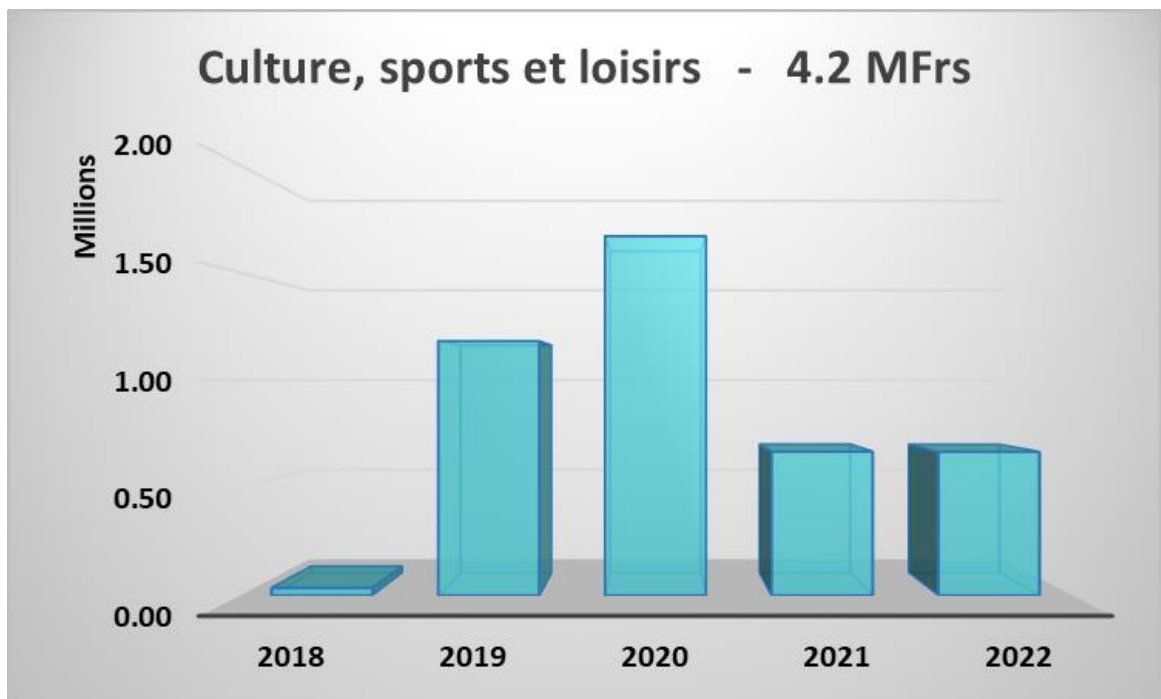
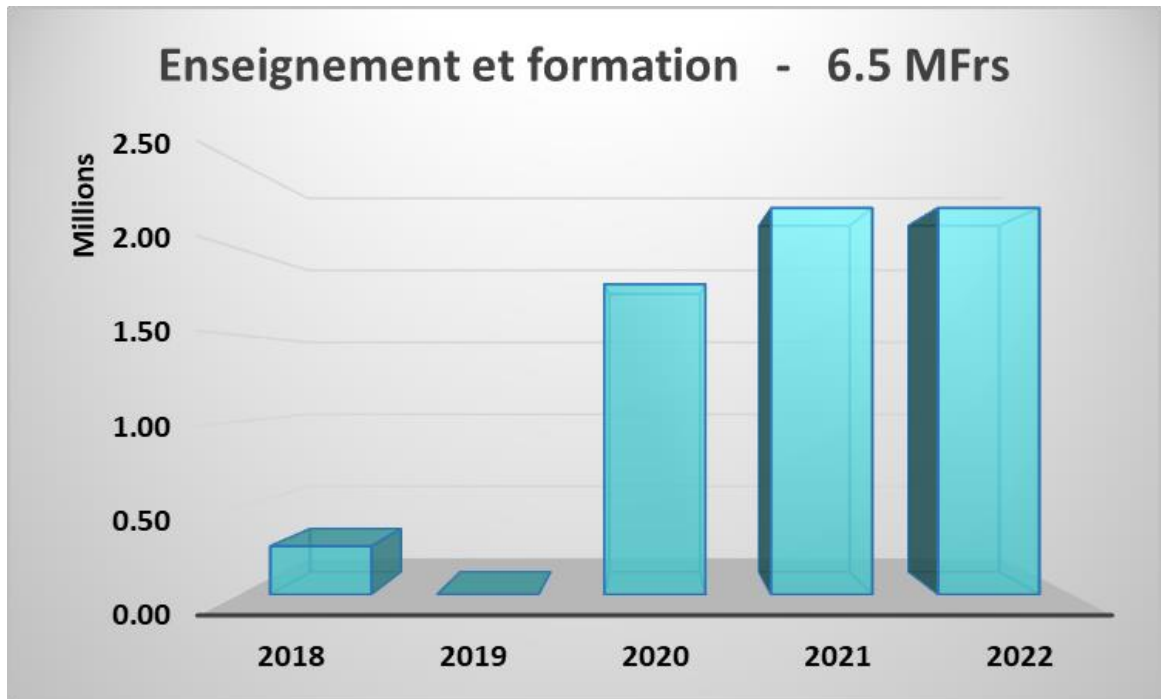
Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

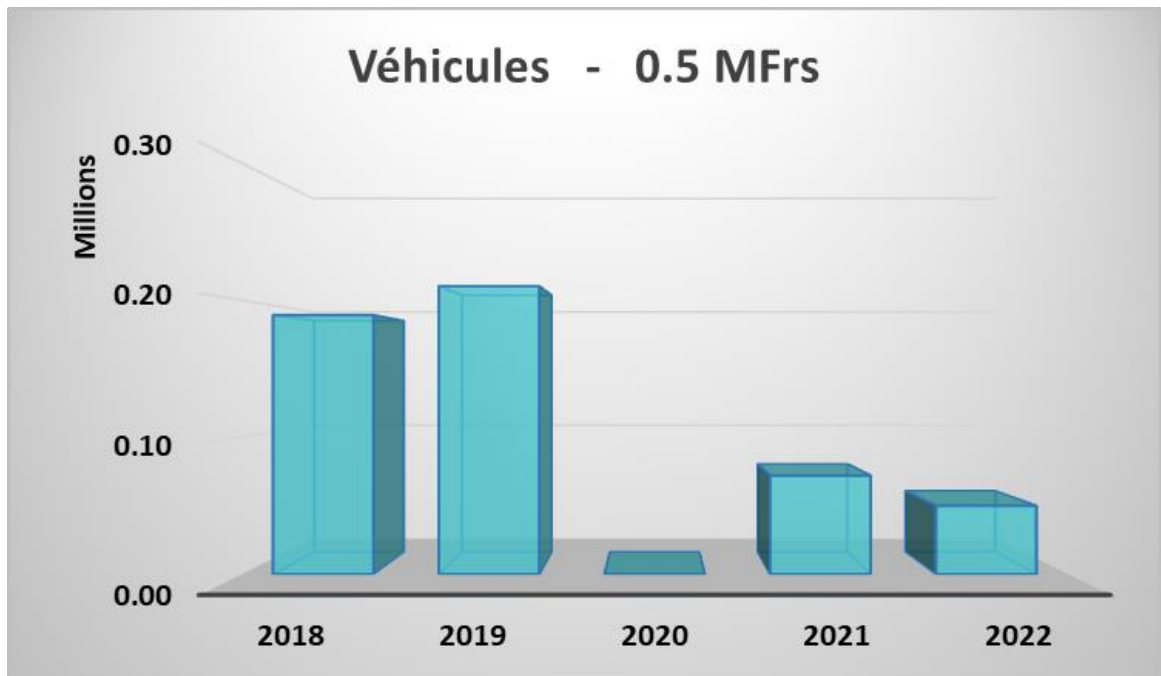
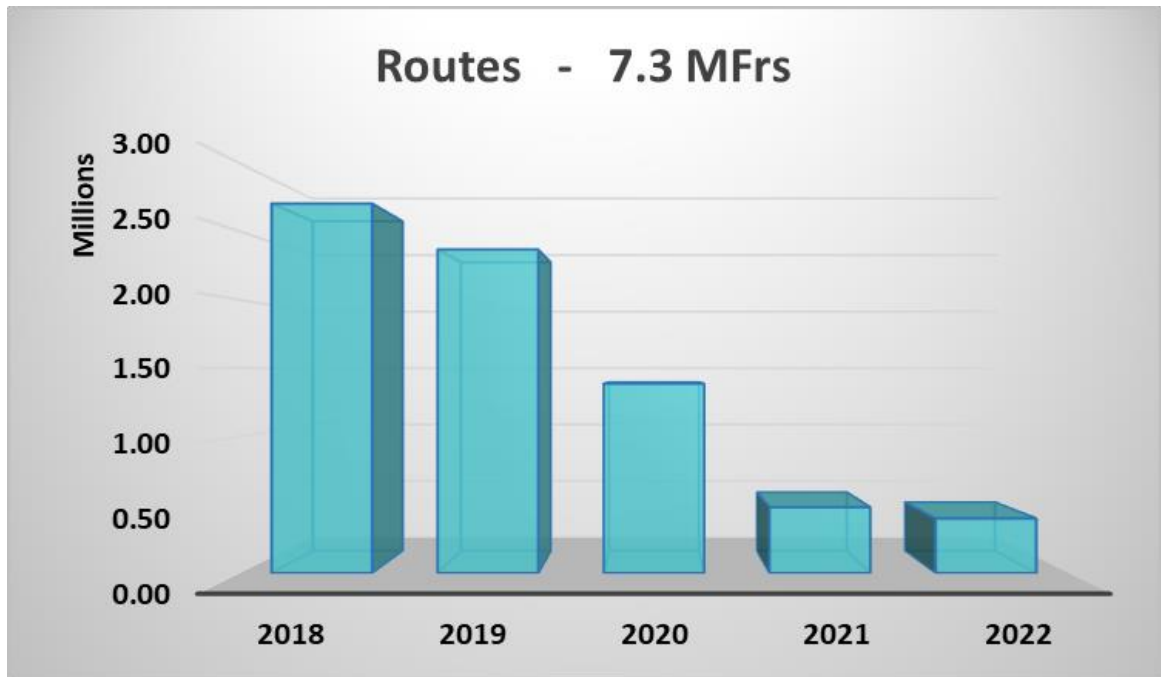
Plan financier des investissements :

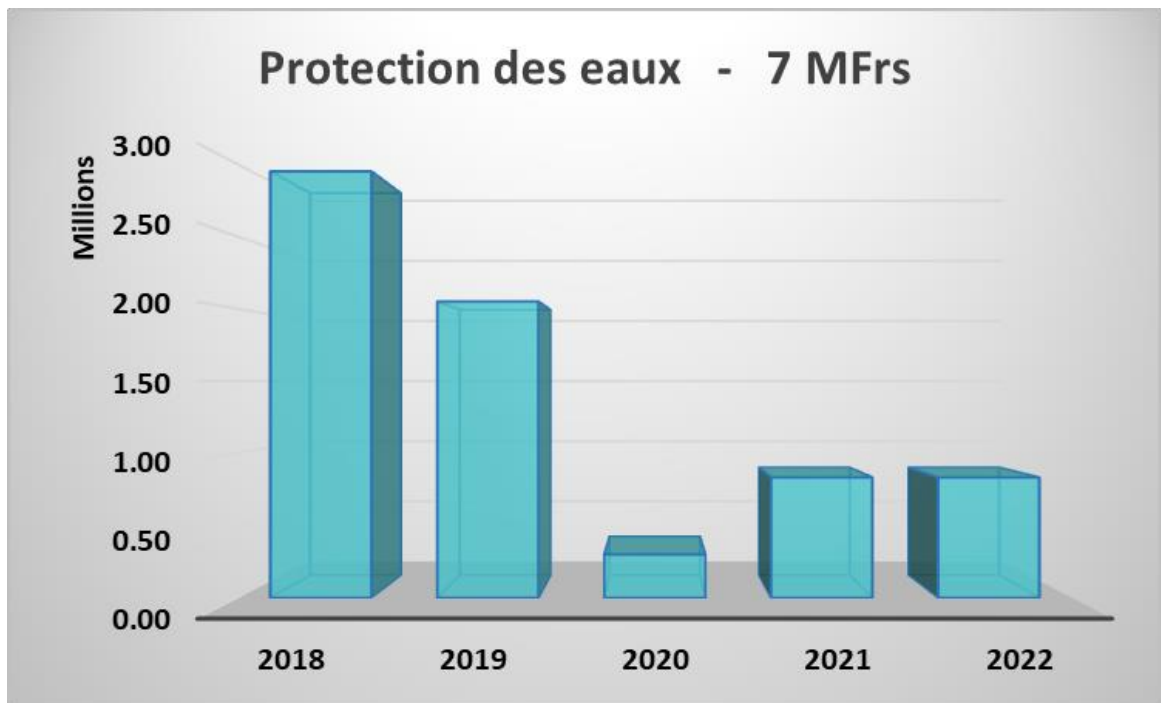
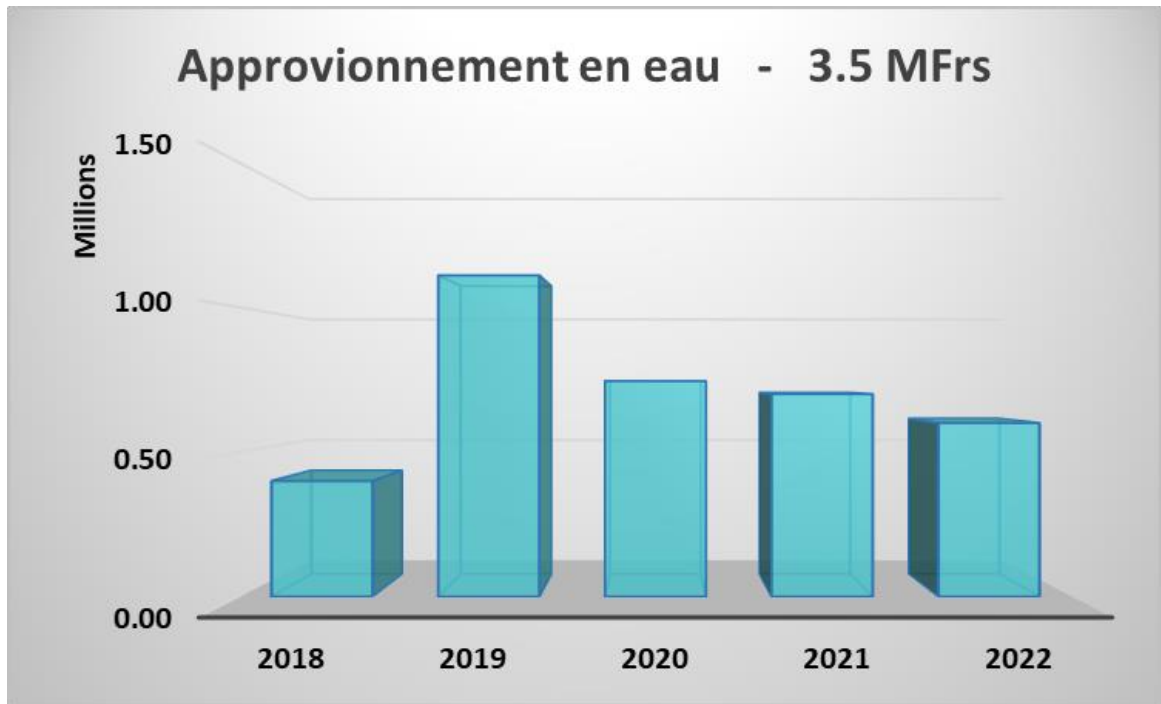
Les bases de l'évaluation sont les suivantes

- inventaire des projets inscrits au plan financier 2017 – 2021
- concepts d'entretien et du maintien de la valeur des infrastructures : routes, approvisionnement en eau et épuration des eaux
- programme de développement des infrastructures scolaires et sportives
- volonté du Conseil communal de contenir l'augmentation de la dette communale

M. Jean-Baptiste Carrel arrive à 20h00.







Plan financier des investissements – récapitulation

	Plan 2018 - 2022		Plan 2017 - 2021	
	Total	Moyenne par année	Total	Moyenne par année
Charges brutes	34'795'500.00	6'959'100.00	42'906'000.00	8'581'300.00
Produits	11'125'500.00	- 2'225'100.00	- 7'776'000.00	- 1'555'200.00
Financements spéciaux	- 7'789'500.00	- 1'557'900.00	- 3'296'410.00	- 659'300.00
Charges nettes	15'880'500.00	3'176'100.00	31'833'590.00	6'366'700.00

Plan financier des investissements - évolution de la dette

	31.12.2017	31.12.2022	
Dette EP	1'080'000.00	- 830'000.00	réserve au 31.12.2022
Dette EU	5'710'000.00	5'580'000.00	
Dette bancaire	40'140'000.00	46'550'000.00	1'282'000.00/année

Plan financier du fonctionnement :

L'évaluation tient compte

- des comptes 2016, expérience du premier exercice
- des budgets 2017 et 2018
- de **notre** évaluation de l'évolution des charges et des produits par nature
- des modifications prévisibles de certaines charges ou produits
- des nouveaux frais financiers générés par le programme d'investissements sur la période

L'évaluation ne tient pas compte

- d'une éventuelle évolution de la dotation en personnel
- de dépenses nouvelles et/ou d'économies proposées par le conseil communal et/ou décidées par le conseil général
- de la mise en œuvre de la nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises
- d'une évolution inattendue de la conjoncture économique
- de la révision de la loi sur les communes qui devrait entrer en vigueur en 2019

Plan financier du fonctionnement - résultats

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	39'374'423.00	36'640'391.65	37'343'960.24	38'159'850.01	38'879'839.60
Total des produits	39'410'535.00	36'912'421.32	37'728'128.46	38'553'282.01	39'384'003.80
Evolution des charges en %			1.9%	2.2%	1.9%
Excédent de produits avant frais financiers 2019-2022	36'112.00	272'029.67	384'168.23	393'432.00	504'164.20
Frais financiers supplémentaires		463'445.00	699'375.00	790'927.50	792'890.00
Excédent produits (+), charges (-)	36'112.00	- 191'415.33	- 315'206.77	- 397'495.50	- 288'725.80
Excédent de produits en % des produits nets	0.1%	- 0.5%	- 0.8%	- 1.0%	- 0.7%
Excédent de produits en points d'impôts	0.18	- 0.96	- 1.58	- 1.99	- 1.44

Sont intégrés dans cette planification depuis l'année 2019 les frais du Réseau Santé Sarine plus particulièrement les frais de la CODEMS qui intègrent depuis 2019 le Home médicalisé du Gibloux et le Home des Martinets à Villars-sur-Glâne. En 2021, seront intégrés les frais pour le Home du Manoir à Givisiez.

Il est aussi constaté que les budgets sont équilibrés jusqu'en 2022.

Rapport de la commission financière :

La commission financière a examiné les documents remis par le Conseil communal pour le plan financier de la commune de Gibloux 2018-2022.

Elle relève l'excellent travail effectué par le Conseil communal permettant de présenter un plan financier plus proche de la réalité que le précédent. Les rapports sur le réseau routier, le réseau d'eau potable et le réseau des eaux usées sont de bons instruments de pilotage qui permettent d'affiner les prévisions et de planifier plus précisément les dépenses.

Le montant net des investissements prévus est de CHF 15'888'000.-. Après déduction des amortissements planifiés, il est tout de même prévu que la dette bancaire s'élèvera à près de CHF 46'000'000.-. Il est donc à signaler qu'au vu des investissements importants prévus après 2022, notamment les complexes scolaires, la situation de l'endettement de la commune reste préoccupante.

Les indicateurs financiers harmonisés basés sur le dernier exercice, soit 2016, vont de supportables à bons. Le seul indicateur en dessous de la moyenne est l'endettement net par habitant. Le plan financier 2018-2022 ne va pas améliorer ce dernier indicateur.

Le plan financier des comptes de fonctionnement 2018-2022, avec des taux d'intérêts historiquement bas et une période économique relativement bonne, donne un résultat assez stable avec un excédent de charges qui reste en dessous de 1%.

La commission financière peut donner un préavis favorable à ce plan financier au Conseil communal tout en lui demandant de rester attentif à l'évolution de la dette communale afin de préserver l'équilibre des comptes à long terme et de contenir l'endettement.

La présidente rappelle que le plan financier ne sera pas voté, il est présenté à titre d'information.

Discussion :

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens

Les conseillers généraux du cercle de Rossens partagent les inquiétudes de la commission financière quant au niveau élevé et de l'augmentation continue de la dette, même si cela ne constitue pas un problème à court terme avec les taux d'intérêts actuels.

Ils se demandent quelles sont les intentions du Conseil communal quant au contrôle de cette évolution à plus long terme après les 5 ans ? Et s'est-il donné une limite à ne pas dépasser ?

M. Jacques Crausaz

De longs échanges ont eu lieu entre le Conseil communal et la commission financière. La proposition du plan financier pour la prochaine période quinquennale est de limiter l'augmentation de la dette entre 1 et 1,5 millions par année.

Pour l'instant, le Conseil communal s'est contenté de ce paramètre. Il est sûr que la progression de cette dette, aujourd'hui, ne pose aucun problème grâce aux taux appliqués. Il est sûr aussi que la progression, même de 1,3 millions par année, ne pourra pas perdurer pour 50 ans.

Le Conseil communal ne s'est pas fixé de maximum, il a estimé que cette augmentation modérée pourrait rester supportable pour nos finances communales.

6. Budget 2018 de la commune de Gubloux

6.1 Budget de fonctionnement

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Budget de fonctionnement - résultats généraux

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux bruts	39'374'423.00	39'410'535.00	38'783'527.00	38'813'746.00	42'118'210.15	42'178'718.09
Imputations internes	3'323'596.00	3'323'596.00	3'460'217.00	3'460'217.00	3'532'959.75	3'532'959.75
Doubles écritures SSoc	3'250'000.00	3'250'000.00	1'200'000.00	1'200'000.00	1'322'197.90	1'322'197.90
Doubles écritures du chapitre 990			1'675'180.00	1'675'180.00	6'415'892.18	6'415'892.18
Totaux nets	32'800'827.00	32'836'939.00	32'448'130.00	32'478'349.00	30'847'160.32	30'907'668.26
Excédent de produits	36'112.00		30'219.00		60'507.94	
Bu 2018 – Co 2016					1'953'666.68	1'929'270.74
					+ 6.33%	+ 6.24%
Bu 2018 – Bu 2017			352'697.00	358'590.00		
			+ 1.09%	+ 1.10%		

Budget de fonctionnement - résultats par chapitre

	Budget 2018		Budget 2017		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes ou Produits nets	%
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Administration	3'035'386.00	30'200.00	3'012'015.00	31'700.00	24'871.00	0.83%
Ordre public	654'883.00	254'900.00	618'643.00	252'650.00	33'990.00	9.29%
Formation	10'018'589.00	904'075.00	9'604'484.00	925'517.00	435'547.00	5.02%
Culture, sports, loisirs	1'879'239.00	216'690.00	1'873'134.00	222'145.00	11'560.00	0.70%
Santé	2'550'713.00	60'000.00	2'460'358.00	60'000.00	90'355.00	3.76%
Affaires sociales	9'554'540.00	5'976'376.00	7'732'101.00	4'159'662.00	5'725.00	0.16%
Transports	2'107'370.00	90'000.00	2'088'081.00	89'200.00	18'489.00	0.92%
Environnement	4'890'059.00	4'340'200.00	4'711'947.00	4'203'900.00	41'812.00	8.23%
Economie publique	1'026'861.00	1'419'300.00	1'030'829.00	1'675'384.00	- 252'116.00	- 39.11%
Finances et impôts	3'656'783.00	26'118'794.00	5'651'935.00	27'193'588.00	920'358.00	4.27%
Totaux bruts	39'374'423.00	39'410'535.00	38'783'527.00	38'813'746.00		
Excédent	36'112.00		30'219.00			
Doubles écritures	3'323'596.00	3'323'596.00	3'460'217.00	3'460'217.00		
Totaux nets	36'050'827.00	36'086'939.00	35'323'310.00	35'353'529.00		
Excédent de produits	0.10 %		0.09 %			

Budget de fonctionnement - récapitulation des charges par nature

Rubrique	Comptes no	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart Bu18-Bu17	Ecart %
Rémunération CC, CG, Commissions, Scrutateurs	300	382'500.00	381'000.00	365'642.35	1'500.00	0.4%
Personnel	301 à 309	5'742'352.00	5'500'700.00	4'866'174.00	241'652.00	4.4%
Biens, services, marchandises	310 à 313	1'612'449.00	1'619'396.00	1'231'849.74	-6'947.00	-0.4%
Frais d'entretien	314 et 315	1'567'784.00	1'440'819.00	1'222'932.90	126'965.00	8.8%
Frais de location	316	141'150.00	198'369.00	219'799.90	- 57'219.00	- 28.8%
Réceptions, animations	317	236'608.00	195'080.00	127'647.26	41'528.00	21.3%
Prestations de tiers	318	2'646'752.00	2'674'994.00	3'160'329.19	- 28'242.00	-1.1%
Indemnités, cotisations	319	3'451'040.00	1'389'690.00	1'602'031.00	2'061'350.00	148.3%
Frais financiers	321 à 330	2'211'506.00	2'562'055.00	7'864'782.04	- 350'549.00	-13.7%
Autres charges	349			182'305.03		
Charges fédérales	350	66'000.00	65'000.00	60'390.00	1'000.00	1.5%
Charges cantonales	351	7'853'123.00	7'622'594.00	7'264'898.30	230'529.00	3.0%
Charges intercommunales	352	4'775'137.00	4'637'330.00	4'693'745.10	137'807.00	3.0%
Charges d'institutions privées	365	285'326.00	306'428.00	268'610.55	- 21'102.00	-6.9%
Particip. charges des citoyens	366	3'359'100.00	3'689'675.00	3'227'360.20	- 330'575.00	- 9.0%
Attribution aux réserves	380 à 382	1'720'000.00	3'040'180.00	2'226'752.84	-1'320'180.00	- 43.4%

Budget de fonctionnement - récapitulation des produits par nature

Rubrique	Comptes no	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart Bu18-Bu17	Ecart %
Recettes fiscales	400 à 420	20'902'020.00	20'236'220.00	20'033'047.60	665'800.00	3.3%
Produits des placements	422	1'000.00		950.00	1'000.00	
Loyers	423 et 427	337'450.00	366'850.00	327'846.25	- 29'400.00	-8.0%
Gains comptables	424			2'133'140.75		
Taxes	430 à 434	4'622'300.00	4'621'900.00	3'142'634.50	400.00	0.0%
Vente, prestations aux tiers	435	1'422'750.00	1'347'134.00	1'340'253.38	75'616.00	5.6%
Participations de tiers	436 à 441	5'358'332.00	3'058'303.00	3'508'133.84	2'300'029.00	75.2%
Autres recettes	449			69'161.14		
Participations du canton	451	994'127.00	1'420'106.00	1'131'475.60	- 425'979.00	- 30.0%
Participations des communes	452	731'190.00	790'645.00	752'265.25	- 59'455.00	- 7.5%
Subventions et autres contributions	460 à 462	1'717'770.00	3'512'371.00	1'770'815.00	- 1'794'601.00	- 51.1%
Prélèvements aux réserves	480 et 482			4'436'035.03		3.3%

Budget de fonctionnement - recettes fiscales

Type d'impôts	Pour comparaison			Evaluations pour 2018				
	Selon la cote cantonale 2015 des anciennes communes	Selon les comptes 2016	Budget 2017 de la commune de Gibloux	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2014-15-16	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2016	Selon la droite de régression de 2009 à 2016	Proposition pour le budget 2018
Personnes physiques, revenu	13'458'109.50	12'782'029.25	14'000'000.00	14'359'802.84		14'587'696.91	14'259'560.03	14'300'000.00
Personnes physiques, fortune	1'068'023.30	1'074'886.55	1'050'000.00	1'167'349.47		1'193'343.02	1'176'880.97	1'100'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'641'135.80	1'330'634.70	1'300'000.00	1'759'297.58		1'895'591.64	1'807'107.72	1'400'000.00
Personnes morales, capital	245'285.35	130'582.65	200'000.00	265'889.32		174'397.06	225'312.04	200'000.00
A la source		353'453.35	325'000.00		328'409.80			340'000.00
Prestations en capital		606'073.95	300'000.00		416'429.32			350'000.00
Gains immobiliers et plus-values		796'920.35	400'000.00		556'907.22			550'000.00
Mutations		650'069.40	650'000.00		676'087.35			600'000.00
Successions et donations		0.00	5'000.00		8'994.23			5'000.00
Contributions immobilières		1'871'268.30	1'850'000.00			2'043'314.96	1'995'627.44	1'900'000.00
Sur les automates		0.00	3'000.00					3'000.00
Sur les véhicules		533'074.40	528'000.00	554'397.38				550'000.00
Sur les chiens		44'726.35	43'200.00					43'000.00
Total		20'173'719.25	20'654'200.00					21'341'000.00

Le Conseil communal propose d'approuver le budget de fonctionnement 2018 avec un total de charge de CHF 39'374'423.- et un total de produits de CHF 39'410'535.-, ce qui donne un excédent de produits de CHF 36'112.-, soit 0.10% des produits nets.

Rapport de la commission financière :

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement et relève l'excellence du travail réalisé pour son élaboration.

L'analyse effectuée permet d'affirmer que les charges et produits prévus ont été correctement évalués. La gestion de la fusion se met en place avec encore quelques ajustements dans certains groupes de comptes.

Il est attiré l'attention sur le fait que :

L'évolution des charges de personnel est toujours en augmentation ; une analyse devrait être conduite dans le futur. Pour 2018 celle-ci s'explique, en partie, par une augmentation des prestations offertes à la population, par exemple avec l'extension des heures d'ouverture des déchetteries.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement présenté avec un excédent de produit de CHF 36'112.-.

Discussion :

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens

Suite aux discussions animées lors de la séance du budget 2017 sur les dotations en personnel de la commune, en particulier à la suite des indications de Monsieur le Syndic, qui « *pense que la commune a atteint sa limite en personnel avec ce budget 2017* », les conseillers généraux du cercle de Rossens sont très étonnés de constater une nouvelle proposition d'augmentation de 4,8% de la dotation en personnel.

Quelle est la vision du Conseil communal quant au contrôle de cette dotation et de l'impact à long terme sur les charges de la commune ?

M. Jean-François Charrière

Le 4,8% représente 2,6 EPT qui s'expliquent par 1,2 EPT pour une amélioration des prestations dans les déchetteries avec des heures d'ouverture plus étendues. Des augmentations assez importantes au STech découlent du fait que lors du budget 2017, il y avait un engagement à 100% dès le 1^{er} juin, compté en EPT au prorata sur l'année. Pour 2018, cet engagement compte pour 1 EPT.

Une petite augmentation au niveau de l'administration scolaire et extrascolaire de 0,2 EPT pour l'administration. Une autre augmentation de 0,19 EPT au SGén par l'engagement d'une personne à 50% afin de remplacer du personnel à l'heure en 2017.

M. Dominique Castella

En résumé, on peut s'attendre à une augmentation de 0% pour l'année prochaine.

Discussion chapitre par chapitre

0. Administration

Compte 010.300.00 « Traitement et jetons du Conseil général »

M. Jacques Crausaz

Il a été signalé que le calcul effectué pour chiffrer les frais du Conseil général n'est pas correct. Il s'agit bien de 4 séances du Conseil général à CHF 4'120.- au lieu de CHF 2'650.- et d'uniquement 5 séances du Bureau à CHF 600.- au lieu de 10. Le budget s'élève donc à CHF 24'000.- de charge y compris la représentation et la réserve au lieu de CHF 22'000.- comme mentionné.

Le Conseil communal propose de prendre acte que les CHF 22'000.- pourraient faire l'objet d'un léger dépassement et propose de ne pas modifier le budget.

Compte 021.310.01 « Frais de publications et annonces »

M. Rémy Philipona, Corpataux, à titre personnel

Il constate que pour ce compte, dans les commentaires, CHF 24'000.- sont budgétisés pour les 4 éditions du journal de la commune, soit CHF 6'000.- par édition. Il souhaite savoir ce que comporte ce montant. L'impression ? La distribution en tout-ménage officiel ? Et surtout s'il y a une imputation interne pour la rémunération de la personne de l'administration qui met en page le journal ?

M. Jacques Crausaz

Les charges d'administration ne font l'objet d'aucune imputation interne. La question sera étudiée à future.

Le montant de CHF 6'000.- concerne les frais d'impression, sans la distribution.

M. Rémy Philipona, Corpataux, à titre personnel

Maintenant que nous sommes forts de l'expérience de l'Antenne, nous remarquons qu'il est possible d'atteindre des coûts beaucoup moins élevés pour une impression et une distribution en tout-ménage officiel d'un journal d'environ 30 pages dans notre commune. Avec une grossière projection, il pense que les coûts par édition pourraient être réduits d'environ CHF 1'500.-.

Il faut abandonner le papier glacé qui n'est pas nécessaires et surtout pas du tout écologique et par une mise en page optimisée.

Il remercie le Conseil communal de prendre en considération sa remarque.

M. Jacques Crausaz prend note de la remarque qui sera transmise au SGén.

3. Culture, sports et loisirs

Compte 360.365.00 « Soutien aux intersociétés »

M. Didier Gobet représentant le cercle de Farvagny

Lors de la dernière séance de groupe, Martine Boesiger et Didier Gobet se sont demandés pourquoi aucun montant n'avait été budgétisé pour le journal Croque Loisirs (journal des sociétés) édité par l'Intersociétés de Farvagny alors que pour le journal l'Antenne, un montant de CHF 5'000.00 a été mis au budget.

M. Jacques Crausaz

Le Conseil communal n'a pas été saisi d'une demande de la part de l'Intersociétés de Farvagny contrairement à l'Antenne qui a sollicité un soutien.

M. Didier Gobet

Il prend acte que pour avoir une subvention, il suffit juste d'en faire la demande au Conseil communal.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Compte 720.301.10 « Traitement du personnel d'exploitation »

M. Gérard Barras représentant le cercle de le Glèbe

Lors de la présentation du concept des déchets, le Conseil communal avait clairement informé qu'il n'y aurait aucune dépense supplémentaire avec le nouveau fonctionnement au 1^{er} janvier 2018, cependant, il est constaté un dépassement de plus de CHF 50'000.- pour le traitement du personnel.

M. Jacques Crausaz

Lors de la présentation du dossier, les commentaires du responsable de dicastère portaient sur l'élimination des déchets qui eux n'augmentent pas et non sur le traitement du personnel.

M. Gérard Barras

Mon intervention lors de cette séance portait justement sur le traitement du personnel du fait de l'ouverture de la déchetterie de Rueyres-st-Laurent suite à la fermeture de celle de Vuisternens-en-Ogoz.

M. Dominique Ayer

La base de réflexion concernant les heures d'ouverture de déchetteries provient de celle de Rossens qui avait la plus grande ouverture, soit 9 heures par semaine. Il a été constaté que 9 heures d'ouverture à Rossens était insuffisant vu l'affluence de personnes certains jours. Le Conseil communal n'a pas eu le choix de laisser des heures d'ouverture adaptées.

Décision :

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2018 de la commune de Gibloux soldant par un excédent de produit de de CHF 36'112.- ?

Le budget de fonctionnement 2018 de la commune de Gibloux est accepté à la majorité évidente.

La séance est interrompue de 21h15 à 21h25 (pour une courte pause).

6.2 Budget des investissements – décisions spéciales

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

12 projets sont en cours de réalisation, mis à part l'assainissement Essert – Les Biches qui est reporté en 2018 et l'assainissement de La Raveire qui n'est pas encore terminé.

Projet	Lieu	Décision année	Budget initial	Budget 2018 reports
			Charges + Produits -	Charges + Produits -
Etude zones 30 km/h et rénov. Route du Centre	CO	2016	100'000.00	35'000.00
Réfection Route de Fribourg – Etude	FP	2016	50'000.00	25'000.00
Aménagement routier In-Riaux	FG RO	2016	+ 981'000.00 - 746'000.00	+ 400'000.00 - 350'000.00
Aménagement arrêt de bus	PO	2016	132'000.00	132'000.00
Rénovation Route du Centre	CO	2016	1'326'000.00	1'326'000.00
Assainissements Essert – Les Biches	RO	2016	200'000.00	300'000.00
Assainissements La Raveire	RO	2016	1'050'000.00	25'000.00
Protection des sources	GX	2016	133'000.00	50'000.00
Mise en séparatif centre village	CO	2016	660'000.00	620'000.00
Collecteur Rte du Bry et bassin laminage Farvagny	FG	2016	415'000.00	230'000.00
Révision du PAL après fusion	GX	2016	130'000.00	40'000.00
Agrandissement complexe communal	FG	2015	+ 10'695'000.00 - 1'495'000.00	+ 2'000'000.00 - 670'000.00
Total			+ 15'872'000.00 - 2'241'000.00	+ 5'183'000.00 - 1'020'000.00

17 nouveaux projets sont soumis pour approbation, ce soir.

Projet	Lieu	Charges invest.	Produits invest.	Financem. spéciaux	Charges nettes
Remplacement pare-ballons terrain A	FG	35'000.00		35'000.00	0.00
Réfection Route d'Illens	RO	170'000.00			170'000.00
Réfection Route de l'Eglise et Route des Nervaux	EG	250'000.00			250'000.00
Réfection Route du Moulin	VI	33'000.00		33'000.00	0.00
Réfection Route de Bulle	VO	73'000.00		73'000.00	0.00

Allègement collecteurs de routes	VG	108'000.00		108'000.00	0.00
Réfection de routes et chemins agricoles	GX	150'000.00	85'500.00	64'500.00	0.00
Achat d'un véhicule édilitaire	GX	189'000.00	79'000.00	110'000.00	0.00
Puits de Kaisa, recherche ressources	FG	200'000.00		200'000.00	0.00
Turbidimètres pour installations UV	GX	50'000.00		50'000.00	0.00
Liaison des réseaux EP Haut-Gibloux et Bas-Gibloux - Projet	GX	100'000.00		100'000.00	0.00
Bassin de laminage Pra Gady	VO	325'000.00		325'000.00	0.00
Collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit	FP	1'250'000.00			1'250'000.00
PGEE Gibloux	GX	200'000.00		200'000.00	0.00
Aménagements de cimetières	GX	90'000.00		90'000.00	0.00
Achat d'un treuil forestier	GX	52'000.00		52'000.00	0.00
Installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux	EG RO	78'000.00	24'000.00	54'000.00	0.00
Total		3'353'000.00	188'500.00	1'494'500.00	1'670'000.00

Récapitulation

Budget des investissements 2018	Charges	Produits	Fin. spéciaux	Charges nettes
Reports de projets déjà décidés	5'183'000.00	1'020'000.00	400'000.00	3'763'000.00
Nouveaux projets (décisions spéciales)	3'353'000.00	188'500.00	1'494'500.00	1'670'000.00
Recettes d'investissements non affectées		674'000.00		- 674'000.00
Total	8'536'000.00	1'882'500.00	1'894'500.00	4'759'000.00
Excédent de charges du budget des investissements		6'653'500.00		
dont pour les chapitres EP et EU	3'350'000.00	550'000.00	950'000.00	1'850'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2018 - décision en 2018	2'140'000.00	1'440'000.00	390'000.00	310'000.00

Rapport de la commission financière :

La commission financière a examiné le budget des investissements et relève que le budget présenté est composé de reports d'investissements des années précédentes pour un total net de CHF 3'763'000.-. Les nouveaux projets représentent un total d'investissement net de CHF 1'670'000.-. Si l'on tient compte des recettes d'investissement non affectées, cela représente un total net d'investissement de CHF 4'759'000.-.

Les investissements sont financés en grande partie par des prélèvements sur des réserves à l'exception de la réfection de la route d'Illens à Rossens (CHF 170'000.-) et de la réfection de la route de l'Eglise et de la route des Nervaux à Estavayer-le-Gibloux (CHF 250'000.-) financées par des emprunts. Pour des budgets futurs, la commission financière souhaite connaître les montants disponibles dans les réserves.

La dette prévue augmente dans des proportions plus raisonnables que ce qui était prévu au budget 2017. Il faut cependant relever que l'indicateur d'endettement net par habitant reste défavorable.

En finalité, la commission financière estime que le budget des investissements 2018 est correctement évalué et correspond à la capacité financière actuelle de la commune et donne un préavis favorable au budget d'investissement présenté.

La présidente prend acte qu'il n'y aura pas d'intervention de la commission financière pour chaque décision spéciale, que le rapport donne un préavis favorable pour l'ensemble des décisions spéciales.

Discussion :

M. Roger Berset rappelle les règles pour les marchés publics dont les communes font parties. Plusieurs procédures entrent en matière : gré à gré – procédure sur invitation – procédure ouverte/sélective.

6.2.1 Farvagny-le-Grand – remplacement des pare-ballons sur le terrain A

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Planification	
Etude	En 2017
Mise à l'enquête	Aucune
Travaux	En 2018
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et honoraires	CHF 35'000.-
TOTAL	CHF 35'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 35'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 35'000.- pour le remplacement des pare-ballons sur le terrain A?

Le crédit pour le remplacement des pare-ballons sur le terrain A est accepté à la majorité évidente.

Divers de la soirée :

La parole n'étant pas demandée, la présidente rappelle la séance de relevée de demain soir 5 décembre 2017 afin de traiter la suite des points de l'ordre du jour. Elle remercie l'assemblée pour les débats.

La séance est levée à 21h50.

Approuvé, le... 28 mai 2018

La secrétaire


Nadia Galley

La présidente


Christine Capper

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉE DU CONSEIL GENERAL DU
5 DECEMBRE 2017

- Présidence :** Mme Christine Capper
- Conseil général :** 48 Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
- Excusés :** MM Serge Roubaty et Eric Haberkorn
- Conseil communal :** Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Georges Python et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 22 novembre 2017 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 24 novembre 2017 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Elle rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un objet discuté ce soir.

L'ordre du jour est le suivant :

6. Budget 2018 de la commune de Gibloux
 - 6.2 Budget des investissements – décisions spéciales :
 - 6.2.2 Rossens – réfection route d'Illens
 - 6.2.3 Estavayer-le-Gibloux – réfection route de l'Eglise et route des Nervaux
 - 6.2.4 Villarsel-le-Gibloux – réfection route du Moulin
 - 6.2.5 Vuisternens-en-Ogoz – réfection route de Bulle
 - 6.2.6 Villarsel-le-Gibloux – allègement collecteurs de routes
 - 6.2.7 Gibloux – réfection de routes et chemins agricoles subventionnés
 - 6.2.8 Gibloux – achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique
 - 6.2.9 Farvagny-le-Grand – puits de Kaisa, recherche de nouvelles ressources
 - 6.2.10 Gibloux – turbidimètres pour installations UV
 - 6.2.11 Gibloux – liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gibloux - projet
 - 6.2.12 Vuisternens-en-Ogoz – bassin de laminage Pra Gady
 - 6.2.13 Farvagny-le-Petit – collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit
 - 6.2.14 Gibloux – PGEE Gibloux
 - 6.2.15 Gibloux – aménagement de cimetières

6.2.16 Gibloux – achat d'un treuil forestier double-tambour

6.2.17 Rossens et Estavayer-le-Gibloux – installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux

7. Proposition de Mme Sophie Tritten, pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

Aucune remarque par rapport à l'ordre du jour.

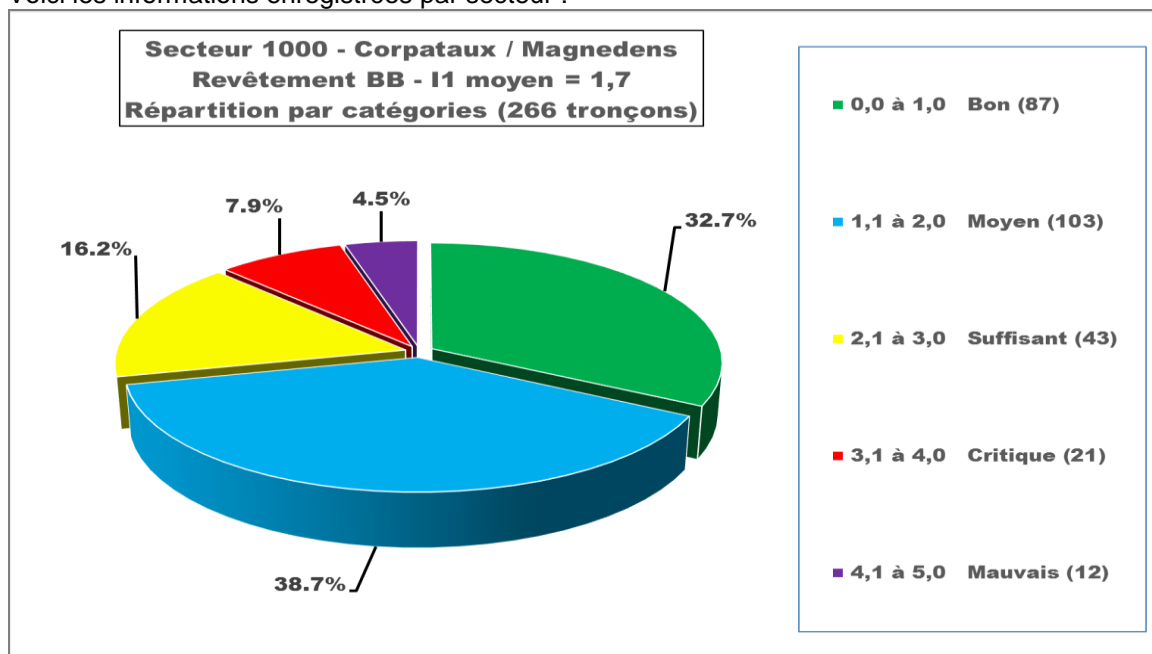
6.2 Budget des investissements – décisions spéciales

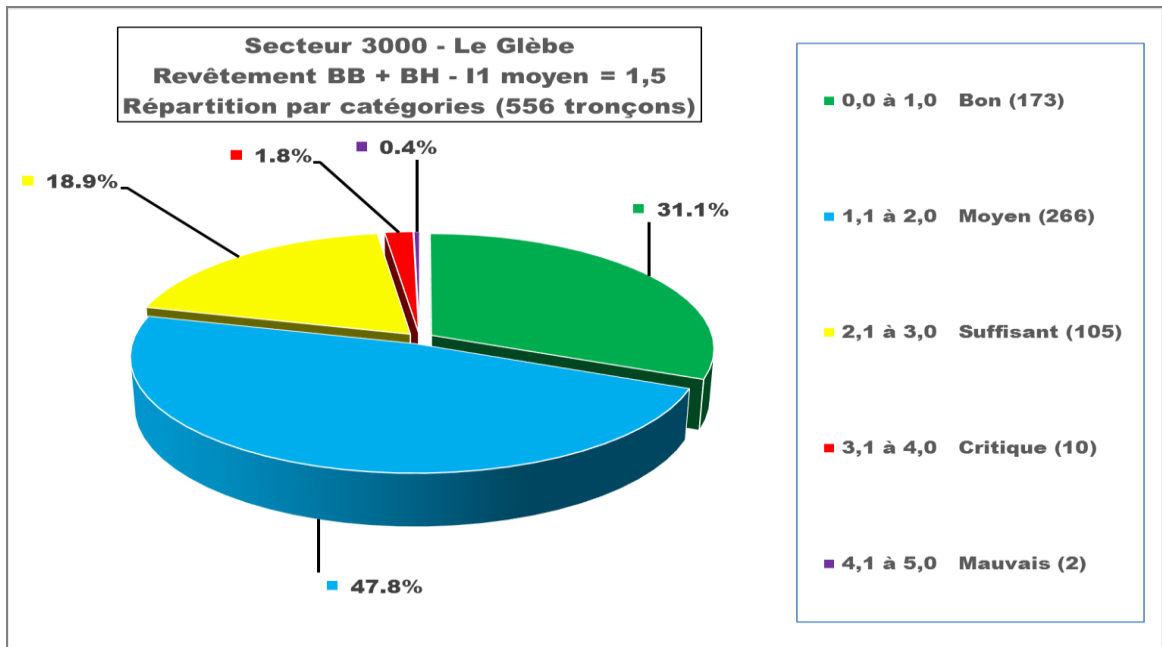
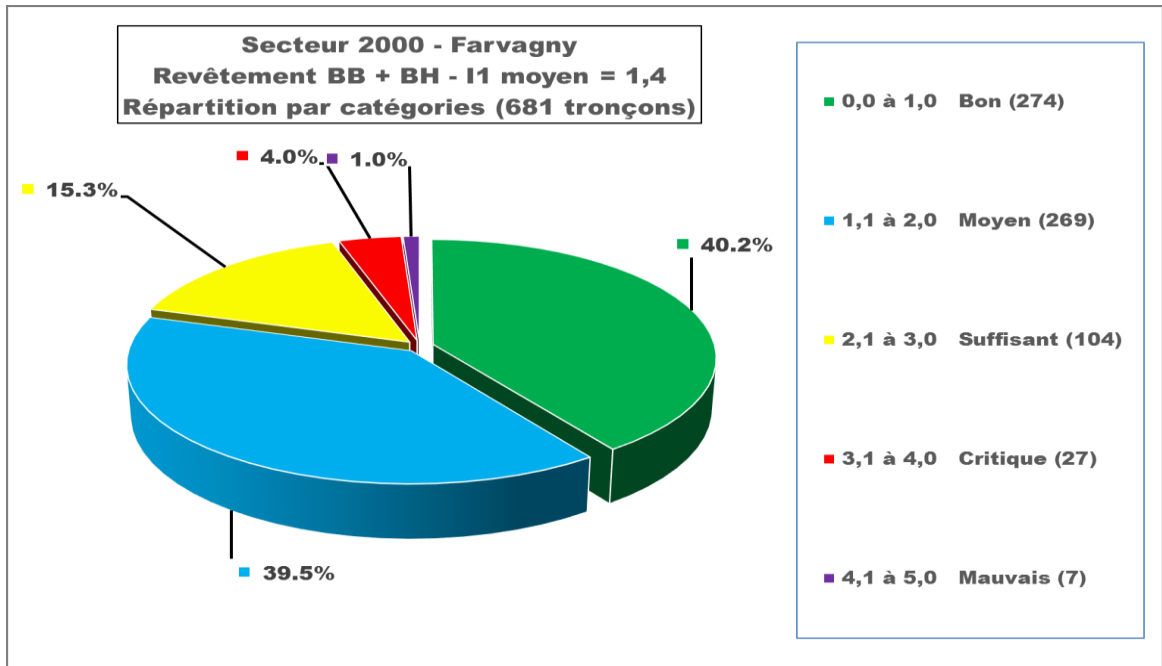
En préambule, M. Roger Berset présente le patrimoine routier de la commune de Gibloux.

Une étude a été réalisée par le bureau LCB sur l'état du réseau routier communal.

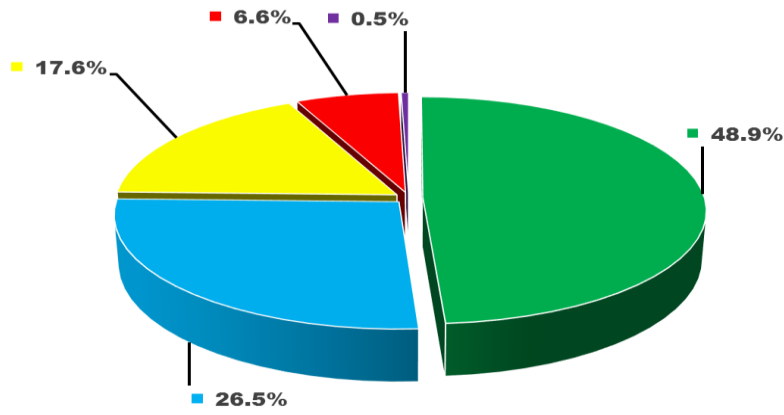
Le résultat est publié sur le site Internet de la commune <http://commune-gibloux.ch/service-technique/routes>.

Voici les informations enregistrées par secteur :



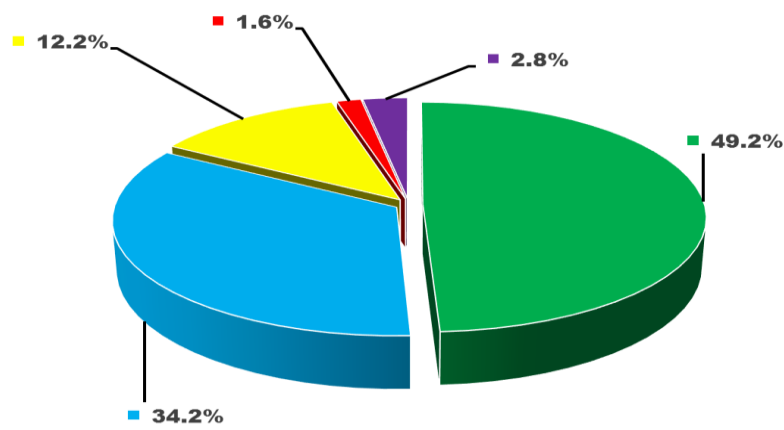


Secteur 4000 - Rossens
Revêtement BB + BH - I1 moyen = 1,3
Répartition par catégories (427 tronçons)

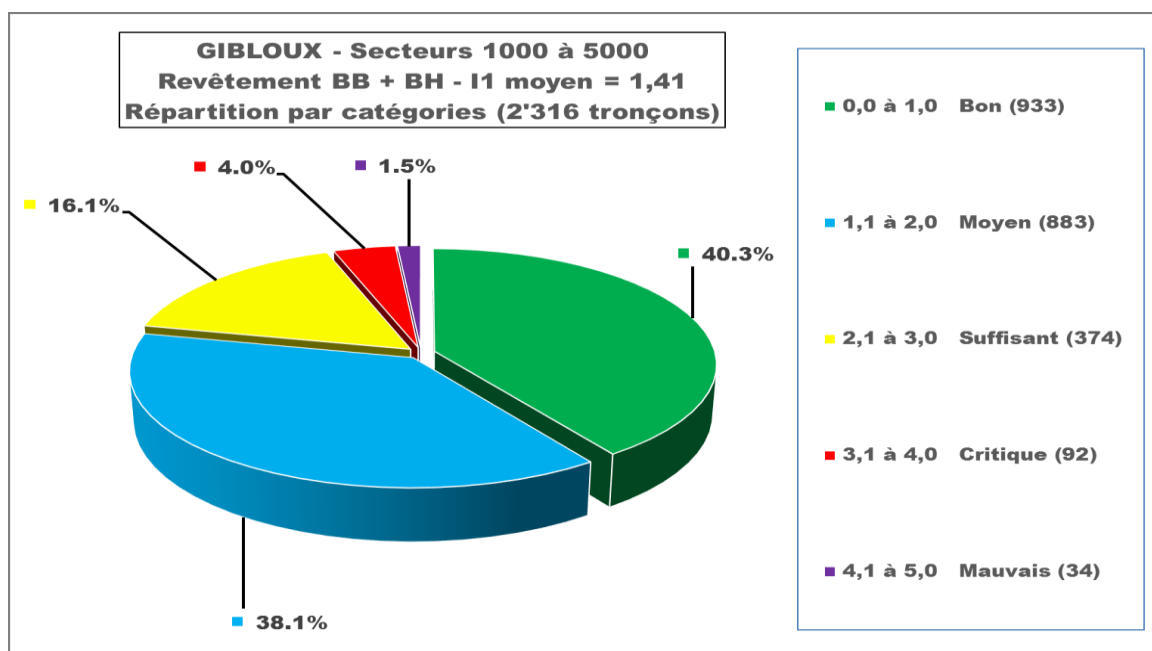


- 0,0 à 1,0 Bon (209)
- 1,1 à 2,0 Moyen (113)
- 2,1 à 3,0 Suffisant (75)
- 3,1 à 4,0 Critique (28)
- 4,1 à 5,0 Mauvais (2)

Secteur 5000 - Vuisternens - en -Ogoz
Revêtement BB + BH - I1 moyen = 1,3
Répartition par catégories (386 tronçons)



- 0,0 à 1,0 Bon (190)
- 1,1 à 2,0 Moyen (132)
- 2,1 à 3,0 Suffisant (47)
- 3,1 à 4,0 Critique (6)
- 4,1 à 5,0 Mauvais (11)



En général, le réseau peut être qualifié de bon par rapport aux autres communes mais cela ne veut pas dire que l'on ne doit rien entreprendre.

La stratégie 2018 -2022 est la suivante :

Valeur à neuf en 2016 pour 100 millions de francs.

Budget de fonctionnement pour l'entretien compté à 1,5 millions de francs.

Budget des investissements pour les réparations compté à 1 million de francs.

Budget des investissements pour les nouveaux aménagements compté à 0,5 million de francs.

6.2.2 Rossens – réfection route d'Illens

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Planification

Etude En 2017

Mise à l'enquête Aucune

Travaux En 2018

Finances

Devis général Charges

Travaux et honoraires CHF 170'000.-

TOTAL CHF 170'000.-

Financement

Emprunt CHF 170'000.-

Frais

Amortissement annuel (4%) CHF 6'800.-

Intérêts annuels (1.5%) CHF 2'550.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens

Décisions 6.2.2 à 6.2.7 Investissements routiers

Les conseillers généraux du cercle de Rossens se posent des questions quant à la faisabilité en 2018 du plan d'investissement routier proposé, au regard de l'expérience des réalisations

effectives des années précédentes et les reports de 2017 déjà très importants.
Est-ce que le Conseil communal et le responsable du dicastère confirment la faisabilité de ce plan ?

Va-t-il à planifier et réaliser tous ces travaux en 2018, ou du moins les engager ?

M. Roger Berset

Par rapport à ce qui s'est passé à Rossens pour les dossiers de la rte de la Raveire et du chemin des Biches, il faut savoir que le Conseil communal a repris le dossier, a dû le retravailler, a procédé à une mise à l'enquête, a dû terminer les conventions et finalement, le dossier a maintenant un retard de 15 jours par rapport au planning.

La couche de goudron est prévue la semaine du 11 décembre, selon la planification.

Concernant la route du Centre à Corpataux-Magnedens, le Conseil communal n'y est pour rien. L'entreprise JPF mandatée pour ces travaux n'a pas pu tenir les délais demandés. Après discussions avec l'entreprise JPF, les travaux débiteront en 2018. Le Conseil communal surveillera que les délais soient respectés.

Pour le dossier de l'arrêt de bus à Posat, le dossier est depuis 6 mois dans les bureaux du Service des constructions à Fribourg.

M. Dominique Castella

Il remercie M. Berset pour les informations. L'intervention était spécialement pour la route du Centre à Corpataux où il a fallu décider un investissement en urgence fin 2016 afin que les travaux puissent débiter.

La présidente déduit de l'explication de M. Berset que les travaux seront réalisés en 2018 sauf événement qui n'est pas du ressort du Conseil communal.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 170'000.- pour la réfection de la route d'Illens?

La crédit pour la réfection de la route d'Illens est accepté à la majorité évidente.

6.2.3 Estavayer-le-Gibloux – réfection route de l'Eglise et route des Nervaux

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Le coffre de la route est peu atteint, une économie dans les travaux est possible.

Planification

Etude	En 2017
Mise à l'enquête	Aucune
Travaux	En 2018

Finances

Devis général	Charges
Travaux et honoraires	CHF 250'000.-
TOTAL	CHF 250'000.-

Financement

Emprunt	CHF 250'000.-
---------	---------------

Frais

Amortissement annuel (4%)	CHF 10'000.-
Intérêts annuels (1.5%)	CHF 3'750.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Stiobban Godel, le Glèbe, à titre personnel
Il souhaite connaître la date du début des travaux et la durée de ceux-ci.

M. Roger Berset

Une réponse commune est donnée pour tous les dossiers concernant les entretiens routiers, à savoir que les démarches avec les entreprises auront lieu en janvier 2018 pour établir la planification des travaux. Cependant, les travaux devraient tous être terminés avant les vacances d'été.

M. Stiobban Godel

Est-ce qu'il y a une estimation sur la durée ?

M. Roger Berset

La durée sera fixée en fonction de la difficulté, mais dans un délai le plus court possible.

M. Stiobban Godel

Il rend attentif le Conseil communal qu'il s'agit de la route centrale du village et que les travaux peuvent poser quelques problèmes aux habitants et aux entreprises.

M. Roger Berset

Le Conseil communal en est conscient ; il en est de même pour la route du Centre à Corpataux et la route d'Illens à Rossens.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 250'000.- pour la réfection de la route de l'Eglise et route des Nervaux?

Le crédit pour la réfection de la route de l'Eglise et route des Nervaux est accepté à la majorité évidente.

6.2.4 Villarsel-le-Gibloux – réfection route du Moulin

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Le devis est reporté depuis 2016 pour cause de priorité.

Planification

Etude	Aucune
Mise à l'enquête	Aucune
Travaux	En 2018

Finances

Devis général	Charges
Travaux et honoraires	CHF 33'000.-
TOTAL	CHF 33'000.-

Financement

Prélèvement sur réserve	CHF 33'000.-
-------------------------	--------------

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 33'000.- pour la réfection de la route du Moulin ?

Le crédit pour la réfection de la route du Moulin est accepté à la majorité évidente.

6.2.5 Vuisternens-en-Ogoz – réfection route de Bulle

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Pour le moment, seuls des travaux localisés sont urgents, ce qui limite les coûts (longueur totale de 1700m x 6.5m)

Planification	
Etude	Aucune
Mise à l'enquête	Aucune
Travaux	En 2018
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et honoraires	CHF 73'000.-
TOTAL	CHF 73'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 73'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 73'000.- pour la réfection route de Bulle ?

Le crédit pour la réfection route de Bulle est accepté à la majorité évidente.

6.2.6 Villarsel-le-Gibloux – allègement collecteurs de routes

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Le PGEE de 2007 mentionne déjà des surcharges de 470% de certains collecteurs ; trois inondations ont été annoncées en 2017 et certaines à répétition sur plusieurs années.

Planification	
Etude	En 2018
Mise à l'enquête	En 2018
Travaux	En 2018
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et honoraires	CHF 108'000.-
TOTAL	CHF 108'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 108'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 108'000.- pour l'allègement collecteurs de routes?

Le crédit pour l'allègement collecteurs de routes est accepté à l'unanimité.

6.2.7 Gibloux – réfection de routes et chemins agricoles subventionnés

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Les routes AF sont subventionnées et pour obtenir la subvention, il faut, au préalable une autorisation du Service de l'agriculture.

Une subvention est déjà accordée pour le chemin des Biches à Rossens.

Planification pour 2019 : la route de la Pépinière et le chemin du Publet à Vuisternens-en-Ogoz.

Planification jusqu'en 2022 : le chemin de Pra-Novis et le chemin de Sènilien à Rossens.

Finances

Devis général	Charges	Produits
Travaux et honoraires, tranche 2018	CHF 150'000.-	
Subventions		CHF 85'500.-
TOTAL	CHF 64'500.-	

Financement

Prélèvement sur réserve (si disponible) CHF 64'500.-

Frais

Amortissement annuel (4%) CHF 2'580.-

Intérêts annuels (1.5%) CHF 968.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens

Les conseillers généraux du cercle de Rossens se demandent dans quelle mesure les investissements sur ces routes sont prioritaires. Surtout que selon leur compréhension, il est normalement d'usage de limiter le trafic automobile privé sur ces chemins AF, normalement réservés au trafic agricole.

Est-ce que ces réfections ne vont pas encourager encore plus le trafic privé ?

M. Roger Berset

Concernant la route du stand à Vuisternens, si l'on attend encore une année, elle ne sera plus utilisable.

Il faut aussi profiter de rénover ces chemins AF pendant que l'on touche encore des subventions.

Ces routes AF ne sont pas seulement utilisées par les véhicules, mais aussi par les cyclistes et elles deviennent dangereuses.

Ces réfections sont pleinement justifiées.

La présidente ajoute que pour les cyclistes qui croisent beaucoup de véhicules, c'est aussi dangereux et malgré que ce soit des routes à usage agricole, elles sont très fréquentées par des véhicules non agricoles, notamment celles de Rossens.

M. Roger Berset

Effectivement, il s'agit d'un gros souci et pas seulement à Rossens.

Des démarches devront être entreprises par une signalisation qui interdit l'accès ; il faudra qu'il y ait des contrôles afin de respecter cette interdiction.

M. Dominique Castella

Si on refait ces routes, elles devront être utilisées uniquement par les véhicules agricoles et les bordiers et il faudra au minimum installer une signalisation.

M. Roger Berset en prend note.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 64'500.- pour la réfection de routes et chemins agricoles subventionnés ?

Le crédit pour la réfection de routes et chemins agricoles subventionnés est accepté à la majorité évidente.

6.2.8 Gibloux – achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

C'est un véhicule afin de remplacer le Deutz et le Reform ; il sera utilisé entre 200 à 250 heures par année pour tous les travaux édilitaires (manutention des palettes, élagage, mise en place des oriflammes, des affiches du BPA, des décorations de Noël, la taille, l'entretien des chemins, l'utilisation à la déchetterie pour le compost et les branches et les manifestations diverses). Il sera aussi utilisé en forêt pour l'empilage de bois de feu long et court, la taille d'arbre et des abattages spéciaux.

Le dicastère a analysé les 3 offres reçues et choisi le véhicule qui correspond le mieux aux besoins du service de l'édilité avec la condition d'avoir une nacelle homologuée.

Finances	Charges	Produits
Devis général		
Chargeur télescopique	CHF 189'000.-	
Reprise Deutz et Reform		CHF 79'000.-
TOTAL	CHF 110'000.-	

Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 110'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p.19 dudit procès-verbal.

Discussion :

La présidente prend acte des travaux réalisables avec le nouveau véhicule et demande quels sont les travaux réalisables avec les anciens véhicules à changer.

Elle demande aussi quelle est la différence entre le modèle présenté dans le dossier reçu pour la séance du 27 juin 2017 et le modèle proposé ce soir ? Le modèle original était un Merlo pour le prix de CHF 115'000.-.

M. Roger Berset

Le Merlo présenté originalement peut être livré avec une nacelle homologuée mais par contre n'a qu'une transmission hydrostatique qui va donner des soucis dans deux ans et engendrer des coûts supplémentaires.

Tous les anciens travaux effectués par les anciens véhicules pourront se faire avec le nouveau véhicule, même plus.

Les anciens véhicules ne sont pas adaptés pour les travaux en hauteur et ne donnent aucune sécurité aux employés.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Dans le message, il est parlé de CHF 79'000.- pour la reprise des deux véhicules. Avec la présentation de ce soir, il a peine à comprendre comment on peut espérer recevoir ce montant.

M. Roger Berset

Le dicastère est en possession d'un devis avec la reprise des véhicules à CHF 79'000.-.

M. Michel Brünisholz représentant le cercle de le Glèbe

Le groupe de le Glèbe n'a pas été convaincu par le descriptif du véhicule proposé et au lieu de dire une fois de plus non à cet investissement, le groupe de le Glèbe propose de garder les deux anciens véhicules et de louer un véhicule lors de besoins plus spécifiques demandant une nacelle avec un bras tournant.

M. Roger Berset

Le véhicule loué ne sera pas toujours disponible au moment voulu, tandis que le véhicule acheté sera toujours à disposition.

De plus, si le Reform Mouny est trop mis à contribution, il devra être de toute manière changé l'année prochaine.

M. Frédéric Oberson, Corpataux, à titre personnel

« Je distingue deux éléments : le 1er est la question du montant de l'investissement, je rappelle que la commission financière s'est prononcée favorablement sur ce point. Le deuxième est celui du choix du véhicule

A cet égard, je constate que nous bénéficions d'un service technique qui se doit, notamment dans ses tâches de gérer efficacement le parc de véhicules d'édilité, y compris en termes de choix de véhicules et de leur renouvellement en fonction des moyens octroyés. Il est selon moi de la responsabilité de ces structures professionnelles de gérer un parc de véhicules, fonctionnels et efficaces, à coûts maîtrisés.

Je rappelle aussi que notre service d'édilité – les hommes de terrain – est peu doté en ressources, ce en fonction du nombre de tâches à effectuer et de la surface de notre commune. Ces mêmes hommes s'investissent et j'estime qu'il est de notre devoir de les soutenir.

Dans le cadre de nos différentes fonctions institutionnelles, il me paraît également indispensable de pouvoir faire confiance, entre entités en fonction des tâches et responsabilités respectives.

J'entends bien les remises en question actuelles pour l'acquisition de véhicules de l'édilité. Cela se reproduira inmanquablement avec les investissements initiaux et à planifier qu'impliquent une fusion et une professionnalisation des tâches et des structures. L'objectif me semble devoir être l'efficacité à des coûts maîtrisés.

La question est donc de savoir si le véhicule proposé est de qualité, par rapport à l'investissement, et qu'il soit fonctionnel compte tenu des besoins à prioriser en fonction des moyens à disposition.

Compte tenu de la nouvelle structure communale, des responsabilités et compétences respectives que cela impliquent, j'ose espérer que cela soit le cas. Que ce véhicule soit effectivement indispensable au bon fonctionnement de notre service d'édilité, ce à des coûts réfléchis, planifiés et maîtrisés. Faire confiance ne signifie pas pour autant de ne pas contrôler et ne pas remettre en question. Mais cela signifie mettre les professionnels face à leurs responsabilités.

Enfin, proposer un autre véhicule ou autre mode de gestion de véhicules aux employés d'édilité, aux hommes de terrain, va inévitablement amener à une nouvelle remise en question des responsabilités de chacun. Cela me paraît être un risque à ne pas négliger, en termes d'efficacité et de gestion des ressources actuelles et peu nombreuses de notre commune, ce sur le terrain. »

Afin d'avoir une discussion au sein des groupes, la séance est interrompue de 20h40 à 20h50.

M. Roger Berset

Avec la proposition de garder le petit véhicule, il n'est pas possible de faire la manutention des big bag pour le sel.

De plus, le choix du véhicule a été discuté avec tout le personnel de l'édilité et tous ont été convaincus par ce choix.

M. Michel Brunisholz

Il est surpris de l'utilisation de big bag pour le sel alors que deux silos à sels ont été installés afin de faciliter les travaux à l'édilité.

M. Roger Berset

Les silos à sel doivent être vidés à un certain moment et le reste du sel est mis en big bag.

M. Michel Brunisholz

Une fois par année, les silos à sel sont vidés. Ces travaux pourraient être combinés avec l'entreprise Fragnière lorsqu'elle vient faire la déchetterie.

M. Roger Berset

On pourrait aussi demander et mettre dans le concept des déchetteries que l'entreprise Fragnière vienne faire l'entassement des branches entre le moment où elle vient les chercher et celui où l'édilité vient faire le ménage dans les déchetteries.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 110'000.- pour l'achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique ?

Le crédit pour l'achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique est accepté à la majorité par 34 oui (6 non et 8 abstentions).

M. Roger Berset remercie le Conseil général de faire confiance au service de l'édilité, au personnel sur le terrain et au dicastère.

6.2.9 Farvagny-le-Grand – puits de Kaisa, recherche de nouvelles ressources

Présentation du dossier par M. Georges Python :

En préambule, M. Georges Python présente le plan des infrastructures d'eau potable

Entre le 1^{er} mai 2017 et le 4 décembre 2017, il a été constaté une diminution de 170 litres d'eau par jour/par habitant.

La phase 1 en 2018 consiste en la recherche de nouvelles ressources dans le but de faire face au développement de la commune de Gibloux.

Planification

Etude	En 2014
Projet	En 2015
Mise à l'enquête	Aucune
Travaux, 1 ^{er} essai	En 2015
Suite des travaux	En 2018
Fin des travaux, phase 1	Septembre 2018

Finances

Devis général	Charges
Travaux et honoraires (HT)	CHF 200'000.-
TOTAL	CHF 200'000.-

Financement

Prélèvement sur réserve	CHF 200'000.-
-------------------------	---------------

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 200'000.- pour la recherche de nouvelles ressources pour le puits de Kaisa ?

Le crédit pour la recherche de nouvelles ressources pour le puits de Kaisa est accepté à l'unanimité.

6.2.10 Gubloux – turbidimètres pour installations UV

Présentation du dossier par M. Georges Python :

Investissement afin de répondre aux exigences des normes SSIGE et du SAAV et d'éviter des mises en décharge des sources.

Planification	
Etude	En 2017
Projet	En 2017
Mise à l'enquête	Aucune
Mise en place	Printemps 2018
Fin des travaux	Juin 2018
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et honoraires (HT)	CHF 50'000.-
TOTAL	CHF 50'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 50'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 50'000.- pour les turbidimètres pour installations UV ?

Le crédit pour les turbidimètres pour installations UV est accepté à l'unanimité.

6.2.11 Gubloux – liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gubloux - projet

Présentation du dossier par M. Georges Python :

Planification	
Etude	En 2017
Projet	En 2018
Phase I, mise à l'enquête, conventions et soumissions	En 2018
Phase II, liaison Villarod-Vuisternens-en-Ogoz	En 2019
Phase III, liaison réservoirs Bouleyres-Le Verné	En 2020
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et honoraires 2018 (HT)	CHF 100'000.-
TOTAL	CHF 100'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 100'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF100'000.- pour la liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gibloux - projet ?

Le crédit pour la liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gibloux - projet est accepté à l'unanimité.

6.2.12 Vuisternens-en-Ogoz – bassin de laminage Pra Gady

Présentation du dossier par M. Georges Python :

En préambule, M. Georges Python présente le plan général d'évacuation des eaux.

La commune travaille encore avec les 5 dossiers des anciennes communes. L'objectif est de n'avoir plus qu'un seul plan général d'évacuation des eaux en 2019.

Planification

Etude	En 2015
Projet	En 2015
Mise à l'enquête et soumissions	2018
Début des travaux	Septembre 2018
Fin des travaux	Novembre 2018

Finances

Devis général	Charges
Travaux et honoraires (HT)	CHF 325'000.-
TOTAL	CHF 325'000.-

Financement

Prélèvement sur réserve	CHF 325'000.-
-------------------------	---------------

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :



Acceptez-vous le crédit de CHF 325'000.- pour le bassin de laminage Pra-Gady?

Le crédit pour le bassin de laminage Pra-Gady est accepté à la majorité évidente.

6.2.13 Farvagny-le-Petit – collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit

Présentation du dossier par M. Georges Python :

Planification

 MISE EN SEPRATIF VILLAGE FARVAGNY-LE-PETIT ETAPES 2018 et 2019		
<p>TRAVAUX PREVUS</p>  <p>PLAN HORAIRE</p> <p>2017 Contrôle des raccordements des bâtiments;</p> <p>2018 Étude du projet ; Mise à l'enquête et appel d'offre ;</p>	<p>DESCRIPTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tracé, • mise en séparatif 1'500m • Création d'un bassin de laminage des eaux de pluie avant le rejet • à la Longivue <p>PLAN HORAIRE SUITE</p> <p>Réalisation:</p> <p>Phase I : automne 2018;</p> <p>Phase II: dès juin 2019</p>	<p>PROCEDURE DU MARCHÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché public, • procédure ouverte • avec publication • sur le site SIMAP <p>ENGAGEMENT FINANCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant total • CHF 2'500'000.00 • Répartition • 2018 • CHF 700'000.00 • 2019 • CHF 1'200'000.00 • 2020 • CHF 600'000.00

Finances

Devis général

Travaux et honoraires (HT) 2018

Travaux et honoraires (HT) 2019

TOTAL

Charges

CHF 1'250'000.-

CHF 1'250'000.-

CHF 2'500'000.-

Financement

Prélèvement sur réserve, si disponible CHF 2'500'000.-

Frais

Amortissement annuel (4%), si emprunt CHF 100'000.-

Intérêts annuels (1.5%), si emprunt CHF 37'500.-

Frais d'exploitation annuels (2%) CHF 25'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 2'500'000.- pour le collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit réparti sur les 3 prochaines années ?

Le crédit pour le collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit est accepté à la majorité évidente.

6.2.14 Gibloux – PGEE Gibloux

Présentation du dossier par M. Georges Python :

Il rappelle que la commune travaille encore avec les 5 dossiers des anciennes communes. L'objectif est de n'avoir plus qu'un seul plan général d'évacuation des eaux en 2019.

Planification	
Etude	En 2018
Projet	En 2018
Mise à l'enquête	Aucune
Début des travaux	Février 2018
Fin des travaux	Novembre 2018
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et honoraires (HT)	CHF 200'000.-
TOTAL	CHF 200'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 200'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 200'000.- pour le PGEE Gibloux ?

Le crédit pour le PGEE Gibloux est accepté à l'unanimité.

6.2.15 Gibloux – aménagement de cimetières

Présentation du dossier par M. Georges Python :

Révision des portails des différents cimetières de la commune, du mur étape III à Villarlod, du pavage de l'allée principale à Villarlod et l'aménagement des jardins des souvenirs à Villarlod et Estavayer-le-Gibloux.

Planification	
Projet	En 2017
Mise à l'enquête	Aucune
Début des travaux	Avril 2018
Fin des travaux	Octobre 2018
Finances	
Devis général	Charges
Travaux et matériel	CHF 90'000.-
TOTAL	CHF 90'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 90'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF90'000.- pour les aménagements de cimetières ?

Le crédit pour les aménagements de cimetières est accepté à l'unanimité.

6.2.16 Gibloux – achat d'un treuil forestier double-tambour

Présentation du dossier par M. Dominique Ayer :

Planification	
Achat	En 2018
Finances	
Devis général	Charges
Achat d'un treuil (HT)	CHF 52'000.-
TOTAL	CHF 52'000.-
Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 52'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 52'000.- pour l'achat d'un treuil forestier double-tambour?

Le crédit pour l'achat d'un treuil forestier double-tambour est accepté à la majorité évidente.

6.2.17 Rossens et Estavayer-le-Gibloux – installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux

Présentation du dossier par Mme Paola Ghielmini Krayenbühl :

La commune de Gibloux est détentrice du label Cité de l'énergie et souhaite le garder et tout mettre en place pour diminuer la consommation d'énergie sur le territoire communal et ses infrastructures.

D'autre part, elle veut mettre l'accent sur l'utilisation des énergies renouvelables. C'est dans ce contexte que le Conseil communal souhaite équiper les toits des bâtiments communaux, notamment l'école de Rossens et l'école d'Estavayer-le-Gibloux.

Ecole de Rossens, surface de 111m², production annuelle estimée à 18'700 kWh, autoconsommation annuelle estimée à 7'500 kWh.

Ecole d'Estavayer-le-Gibloux, surface de 182m², production annuelle estimée à 31'000 kWh, autoconsommation annuelle estimée à 12'400 kWh.

Planification		
Etude	Déjà effectuée	
Projet	Février 2018	
Mise à l'enquête	Restreinte, mars 2018	
Travaux	Printemps/été 2018	
Finances		
Devis général	Charges	Produits
Matériel solaire	CHF 51'500.-	
Matériel électrique	CHF 7'500.-	
Main d'œuvre	CHF 17'500.-	
Contrôles et mise en service	CHF 1'500.-	

./ Rétribution Swissgrid		CHF 24'000.-
TOTAL	CHF 54'000.-	
Financement		
Prélèvement sur réserve	CHF 54'000.-	
Frais		
Frais d'exploitation annuels	CHF 2'000.-	
Recette		
Recettes d'exploitation annuelles	CHF 7'000.-	

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Le plan financier prévoit un agrandissement de l'école de Rossens à l'horizon 2024-2026, elle souhaite que l'on soit certain que ledit agrandissement ne soit pas un étage supplémentaire sur le bâtiment existant avant de poser ces panneaux.

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Le moment venu, il y aura coordination entre les travaux et l'étude.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 54'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux ?

Le crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux est accepté à la majorité évidente.

Décision sur la totalité du budget des investissements 2018 :

Acceptez-vous le budget total des investissements 2018?

Le budget total des investissements 2018 est accepté à la majorité évidente.

7. Proposition de Mme Sophie Tritten, pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux (12 octobre 2017)

Lors de la séance du Conseil général du 12 octobre 2017, le cercle de Vuisternens-en-Ogoz a demandé que le crédit prévu en 2018 permette des études qui ne se limitent pas aux considérations techniques mais prennent en compte, dans un même temps, tous les aspects nécessaires à une comparaison réfléchie de deux variantes, l'une à trois et l'autre à quatre établissements.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Mme Sophie Tritten représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Dans la présentation du 7 juin dernier aussi bien que dans l'information communale distribuée en tout-ménage ces derniers jours, il est question d'un éventuel 4^{ème} établissement dans la commune, dans une deuxième phase de développement démographique.

Nous pensons que si Gibloux peut compter 4 établissements, ce serait une chance, car ça permettrait d'éviter de faire gonfler des établissements existants. A plusieurs reprises, les habitants de le Glèbe ont souligné l'importance d'avoir une école telle qu'elle existe actuellement à Estavayer-le-Gibloux, avec un nombre de classes et d'enfants qui permet à chacun d'être une personne connue des autres.

Nous avons invité la population de notre village à une séance d'information au début octobre et celle-ci a montré un grand intérêt pour l'avenir de Gubloux et de ses écoles en particulier.

Nous demandons que le Conseil communal propose dès 2018, un crédit qui permette d'analyser tous les paramètres, et non uniquement la faisabilité technique. Nous invitons donc les membres du Conseil général à soutenir notre proposition, afin que nous puissions, par la suite, faire des choix en connaissance de cause.

En nous élisant, la population nous a fait confiance. Notre rôle de conseiller général est de prendre des décisions dûment réfléchies. »

Discussion :

M. Florian Berset représentant le cercle de le Glèbe

Les conseillers généraux de le Glèbe soutiennent cette proposition.

M. Julien Gremaud, représentant le cercle de Farvagny

Les conseillers généraux de Farvagny ont étudié très sérieusement et minutieusement cette proposition et sont arrivés à la conclusion qu'il serait nécessaire que l'étude technique évalue toutes les éventualités. Cependant, force est de constater, et notamment suite aux présentations de Fabien Schafer, que le Conseil communal avait déjà pour objectif de n'oublier aucun village et de faire au mieux de ce qu'il pouvait. La nouvelle loi scolaire est une épine, ou devrait-on dire un tronc, dans le pied des communes comme la nôtre. L'étude technique prévue a pour seul objectif de déterminer si les trois pôles actuellement prévus, soit Farvagny, Rossens et Estavayer-le-Gubloux ont le potentiel de développement suffisant ou non. La décision de créer un 4^{ème} pôle, respectivement l'étude qui aura pour but d'analyser si celui-ci est nécessaire, devra, à leur sens, être discuté dans le futur.

Le cercle de Farvagny se doit d'ajouter qu'il est quelque peu étonné de la manière de faire. En effet, il a l'impression que les commissions, notamment celle des affaires scolaires, existent pour ce genre de discussions. Il est assuré que ladite commission saura, si nécessaire, proposer la création d'un 4^{ème} pôle scolaire. Le cercle de Farvagny tient à rappeler que le travail du Conseil communal a déjà permis à la commune de préserver 3 centres scolaires différents, et ainsi d'éviter que les enfants soient baladés d'un bout à l'autre de la commune.

Pour conclure, le cercle de Farvagny comprend que cet objet revête un caractère très émotionnel. C'est pour cette principale raison qu'il soutiendra la proposition de Mme Tritten, mais en ajoutant qu'il fait confiance au Conseil communal et à ses commission pour qu'ils prennent les décisions opportunes en temps et en heure.

Mme Sophie Tritten

Elle remercie le groupe de Farvagny de soutenir la proposition. Elle précise que l'école est le cœur d'un village et ceci dit, il est aussi dans l'intérêt du Conseil communal de faire cette étude de manière globale maintenant afin de ne pas perdre de temps. L'on vient de voter un crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de deux écoles et si tout d'un coup l'on se rend compte que l'on ne peut pas étaler l'école sur les côtés mais en hauteur et qu'il faudrait supprimer les panneaux solaires ou du moins les déplacer pour pouvoir agrandir. C'est quelque chose que l'on doit avoir dans le viseur et ça demande d'avoir une étude qui est complète.

M. Fabien Schafer

Sur cette proposition, M. Schafer retient les intentions générales avec lesquelles il est d'accord. Le Conseil communal n'a pas attendu cette proposition pour réfléchir à la question.

En cas d'approbation de cette proposition, M. Schafer aura l'occasion de revenir sur les détails lors de la présentation du crédit d'étude en avril 2018.

Il rappelle quelques points importants, soit :

En juin 2017, le Conseil communal a adressé un rapport détaillé sur les enjeux entre la création d'un seul établissement ou de plusieurs établissements.

L'intervention du Conseil communal était de maintenir au mieux les différentes organisations en place.

Bien évidemment que les aspects financiers, que les aspects politiques, au vu des questions émotives que comportent ces réflexions en lien avec le développement scolaire nécessitent d'avoir une réponse qui soit circonstanciée comme il a été dit dans le rapport, il en va de la crédibilité des différentes propositions et respectivement du choix qui sera fait d'avoir des réponses précises quant

aux différents points soulevés qui comprennent notamment toutes les mesures d'accompagnement. Il ne faut pas oublier qu'il y n'y a pas que Vuisternens-en-Ogoz, mais qu'il y a 12 villages ou des mesures d'accompagnement doivent être prises.

M. Sébastien Richard représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

La proposition du cercle de Vuisternens-en-Ogoz va dans le sens d'une réflexion globale de la politique scolaire, de ses coûts et de ses impacts.

L'étude de deux variantes permettra à nous conseillers généraux de faire un choix éclairé quant à sa politique et notamment à ses investissements.

Le décideur est en devoir de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.

En réalisant dès à présent ces études, les autorités communales disposeront d'une vision complète de la problématique.

En investissant quelques milliers de francs sur des études pour cette 2^{ème} variante dès à présent, nous aurons, tant le Conseil général que le Conseil communal, une vision globale de la problématique. Nous pourrons décider en connaissance de cause sur des millions d'investissements.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Mme Sophie Tritten, pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux ?

La proposition de Mme Sophie Tritten pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz est acceptée à la majorité évidente.

8. Informations du Conseil communal

Comptes 2015 de le Glèbe – M. Jean-François Charrière

Dans sa séance du 1^{er} juin 2016, le Conseil général a approuvé les comptes 2015 des anciennes communes sur la base des préavis des anciennes commissions financières. Celle de Le Glèbe a émis la réserve que le Conseil communal de Gibloux se charge de mener les enquêtes nécessaires et fasse rapport au Conseil général des résultats obtenus pour deux positions comptables :

- compte 010.317.0 : la réponse a été donnée par le Conseil communal en séance, à satisfaction.
- compte 020.301.1 Frais du personnel, avec un dépassement d'environ CHF 50'000.00 : des investigations étaient en cours lors de cette séance de 2016.

En raison d'un recours entamé par l'ancien caissier à l'encontre de la commune, le Conseil communal n'était pas en mesure de transmettre ses conclusions au Conseil général.

Le Conseil communal est en passe de trouver une issue à ce dossier et donc en mesure de vous informer sur la situation. L'information reste toutefois sommaire, certains éléments ne pouvant être divulgués pour raison de protection des données.

Le Conseil communal a analysé la position 020.301.0 Frais du personnel :

Budget 2015	CHF	260'000.00
Comptes 2015	CHF	308'801.80

Chaque ancienne commune a enregistré un dépassement conséquent de cette position comptable en raison de la surcharge de travail due à la préparation à la fusion et au règlement du solde d'heures supplémentaires.

Pour Le Glèbe, la charge 2015 peut être détaillée comme suit (montants arrondis) :

- traitements ordinaires de base 2015	CHF	236'000.00
- heures supplémentaires 2015, personnel à l'heure non compris	CHF	14'700.00
- heures supplémentaires 2015 du personnel à l'heure, estimation	CHF	10'000.00
- correction et complément de salaire 2014	CHF	21'800.00
- indemnité pour incapacité de travail 2014 versée en 2015	CHF	21'500.00

- prime 2015 au personnel

CHF 4'800.00

Le Conseil communal a approfondi la question du complément de salaire et des indemnités pour incapacité de travail 2014 ainsi que des heures supplémentaires 2015. Les bases contractuelles avec l'ancien caissier ont dû particulièrement être éclaircies, son taux d'activité ne correspondant plus à son contrat de base initial depuis de nombreuses années. Il a notamment éprouvé une certaine difficulté à disposer des documents utiles à ce dossier.

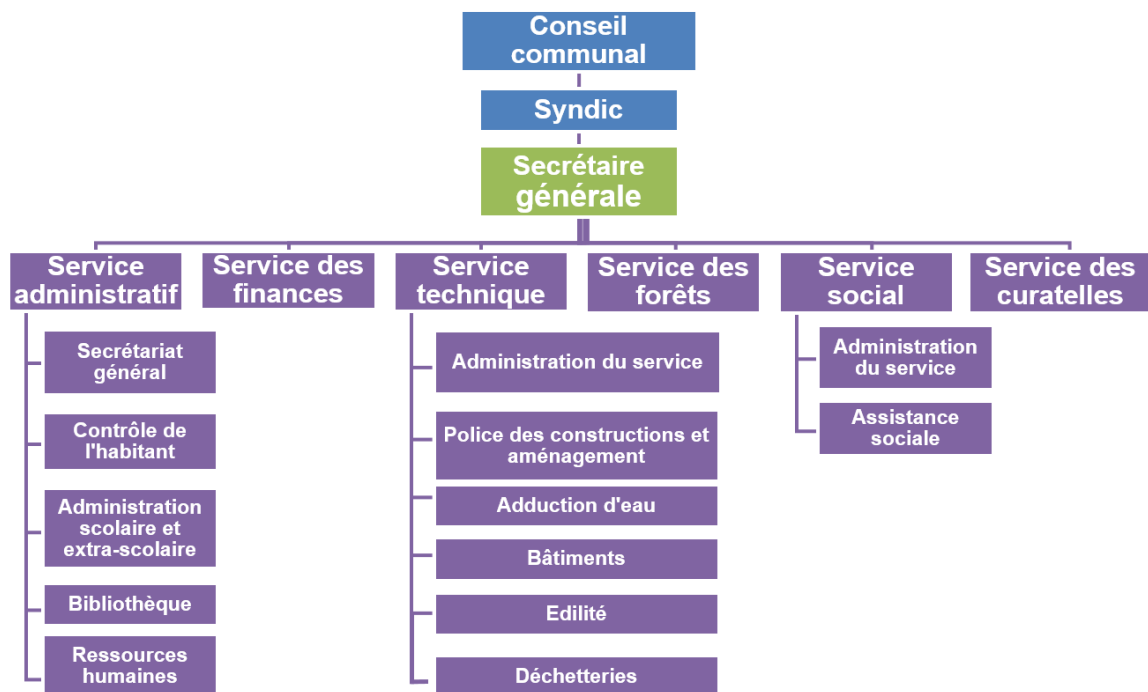
A l'issue de son analyse, le Conseil communal conclut que la charge inscrite dans les comptes 2015 de l'ancienne commune de Le Glèbe est conforme. Il peut tout au plus émettre le regret que des charges liées à l'année 2014 soient venues grever les comptes 2015 pour près de CHF 43'000.

Le Conseil communal a fait une présentation du dossier à la commission financière le 22 novembre dernier. Celle-ci a pris connaissance des explications. Elle s'est déclarée satisfaite des réponses apportées et de la position adoptée par le Conseil communal.

Dès lors, le Conseil communal considère le dossier des comptes 2015 de Le Glèbe comme étant clos.

Organigramme – M. Jean-François Charrière

Présentation de l'organigramme hiérarchique de la commune de Gibloux, tel qu'il existe depuis le 1^{er} janvier 2016.



Un organigramme nominatif selon le modèle ci-dessous est en cours de réalisation et sera adressé d'ici le 20 décembre 2017 aux conseillers généraux.



Commune de Gubloux
Service administratif

Service administratif

Direction du service et secrétariat général	3.74 EPT	<i>Effectif: 8 personnes</i>
Secrétaire général, chef de service, responsable du SGén	1.00 EPT	Barras Patricia
Adjoint secrétaire général/chef de service/responsable du SGén, responsable RH, maître d'apprentissage (commerce)	0.80 EPT	Beauverd Clarisse
Collaborateur administratif	1.70 EPT	Borcard Joseph
Employé d'administration	0.20 EPT	Chammartin Véronique
Aide de bureau	0.03 EPT	Cottet Brigitte
Conseiller juridique	0.01 EPT	Galley Nadia
Séances du Conseil communal, Conseil général, correspondance générale, renseignements généraux, élections, information et communication, événements et manifestations, relations intercommunales et district, gravières, enfance et jeunesse, intégration, naturalisations, sécurité, police, police du feu, protection de la population, vie villageoise, culture, sports, loisirs, cimetières, agriculture, alpage		Pittet Brigitte
		Nouveau collaborateur HIF
Apprentie	0.60 EPT	<i>Effectif: 1 personne</i>
Apprentie	0.60 EPT	Page Coralie
Contrôle de l'habitant	3.17 EPT	<i>Effectif: 5 personnes</i>
Chef de bureau	0.70 EPT	Barras Claudia
Chef de bureau remplaçante	0.90 EPT	Bartholmà Cornélia
Employé d'administration	1.50 EPT	Gobet Isabelle
		Macheret Béatrice

Les informations correspondant aux classes se trouvent sur le site Internet de l'état. Pour des raisons de discrétion externes et internes, les classes ne seront pas mises sur ces documents.

Immeuble du patrimoine de la commune – M. Roger Berset

Une commission composée de Jean-François Charrière, Jacques Crausaz, Fabien Schafer et Roger Berset s'est mise en place pour étudier les immeubles du patrimoine de la commune.

Actuellement 5 bâtiments sont en discussion, à savoir :

L'ancienne école des garçons à Villarlod actuellement louée à la crèche La Marelle, celle-ci va déménager au début 2018 à Farvagny.

L'ancienne école des garçons à Farvagny qui sera libre au printemps 2018 suite au déménagement de l'AES.

L'école de Magnedens occupée actuellement par l'école enfantine et un appartement.

L'ancienne administration communale de Rueyres-st-Laurent avec un appartement en location. Le reste du bâtiment est vide.

L'ancienne école de Villarsel-le-Gubloux louée en appartement.

Les prochaines étapes consistent à procéder à une expertise de ces 5 bâtiments et présentation ensuite au Conseil général d'une solution pour l'affectation future ou la vente de ces bâtiments.

Mérite sportif – Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

La lauréate 2017 est Mme Manon Bulliard de Farvagny.

Manon Bulliard s'est distinguée dans la pratique du volleyball. En 2017, elle évolue en LNA dans le club de l'université de Neuchâtel (NUC). Avec son équipe, elle passe bien trois tours de la coupe d'Europe. Dans la même année, elle décroche, avec l'équipe de l'Université de Lausanne la médaille d'argent au championnat d'Europe universitaire à Zagreb.

Actuellement elle joue toujours en LNA, mais avec le VBC Cheseaux.

Manon Bulliard a eu et continue d'avoir une carrière sportive brillante qui lui permet d'évoluer au plus haut niveau en LNA.

Manon Bulliard est née en 1994 et a commencé la pratique du volleyball en 2001 dans le club de Farvagny, aujourd'hui appelé Gibloux Volley. A 12 ans, elle fait déjà partie de la sélection cantonale. Après la 1ère ligue avec le VBC Fribourg, la LNB avec Fribourg, elle pourra, déjà à 17 ans, démontrer ses talents en LNA avec le VBC Köniz.

La cérémonie de la remise du prix aura lieu dans le cadre d'un événement avec Gibloux Volley entre février et mars 2018.

Le Conseil communal adresse ses félicitations à Manon Bulliard.

La présidente, au nom du Conseil général, adresse également ses félicitations à Manon Bulliard.

Future administration, informations générales – M. Jean-François Charrière

Les travaux de construction de la future administration communale arrivent à leur terme. L'ouvrage a été pré-réceptionné le 23 novembre 2017 et les travaux de correction sont en cours.

Les éléments liés aux installations, équipements et mobilier seront finalisés durant le mois de décembre et jusqu'au 10 janvier 2018.

L'administration sera fermée la semaine du 8 au 12 janvier 2018 afin de permettre le déménagement du Service administratif, du Service des finances et du Service technique.

La nouvelle administration ouvrira ses portes le lundi 15 janvier 2018, avec une nouvelle adresse, de nouveaux numéros de téléphone et de nouveaux horaires, dont le lundi jusqu'à 19h00.

Une information circonstanciée sera adressée à la population par le biais d'un tous-ménages.

Home médicalisé du Gibloux – M. Jean-François Charrière

Après deux années à la présidence du comité de direction du Home médicalisé du Gibloux, Jean-François Charrière passera le relais, dès le 1^{er} janvier 2018, à Diana Carbonnier, conseillère communale.

M. Charrière reste membre du comité de direction.

La présidente adresse ses remerciements à Jean-François Charrière pour le travail effectué et félicite Diana Carbonnier pour sa nomination à la tête du comité de direction du Home médicalisé du Gibloux.

9. **Divers**

La présidente informe que les séances 2018 auront lieu le jeudi 19 avril, le mardi 29 mai, le mercredi 10 octobre et le lundi et mardi 3 et 4 décembre, une communication par mail sera adressée à tous les conseillers généraux par la secrétaire.

La présidente donne une information par rapport aux propositions : si un conseiller veut présenter une proposition, il peut toujours le faire oralement lors d'une séance ; elle est ensuite discutée au Bureau et votée, si recevable, lors de la séance suivante.

Dans un souci d'efficacité, le Bureau a préparé un formulaire, qui est accessible sur le site Internet <http://commune-gibloux.ch/administration-autorites/conseil-general/proposition>.

Le texte de la proposition peut être ajouté en annexe. Ce formulaire doit être transmis au secrétariat du Conseil général au plus tard un mois avant une séance de Conseil général, afin que la proposition puisse être mise à l'ordre du jour de cette séance.

Sur la page Internet « Proposition », sera également ajoutée la liste des propositions, avec le résultat du vote et la réponse du Conseil communal.

M. Michel Brunisholz au nom du Bureau

Se référant à la demande de M. Julien Gremaud d'organiser un souper annuel du Conseil général, M. Brunisholz informe qu'une visite de l'entreprise Maxwell à Rossens suivie d'un souper à charge

des participants seront organisés un vendredi du mois de mars 2018. La date sera annoncée par mail prochainement.

Le Conseil communal est également convié à cette sortie.

La présidente demande où en sont les négociations pour le prix de vente du m³ d'eau à la Gravière des Grands Champs selon demande de M. Philippe Dougoud lors de la séance du 12 octobre 2017.

M. Jean-François Charrière informe que le Conseil communal n'a pas d'information à donner pour l'instant.

M. Michel Allemann représentant le cercle de Farvagny

Le 20 mai 2017, le groupe de Farvagny a adressé un courrier au Conseil communal portant sur la problématique de la route d'entrée au complexe scolaire et sportif de Farvagny-le-Grand par le chemin des Cleyettes.

Jugeant que cette entrée pourrait, voire devrait être améliorée dans un but de commodité et de sécurité pour tous les usagers du secteur et notamment pour les bus scolaires, le groupe de Farvagny s'est empressé d'inviter le Conseil communal de s'enquérir sur les intentions des héritiers de la succession Angèle Jacquat de vendre ou de conserver la propriété sise sur l'art. RF 473.

Voici un extrait du courrier adressé le 20 mai :

« La route à cet endroit est très étroite, tant pour la partie communale que cantonale. Elle sert d'accès au complexe sportif, à la salle communale, aux écoles et aux 4 immeubles locatifs. De ce fait, la circulation y est très intense à certains moments de la journée avec un accès mal aisé. Peut-être que cette maison va être vendue par la succession ? Nous estimons que le Conseil communal devrait la contacter afin de connaître son intention. Si elle envisage une vente, la commune de Gibloux devrait se porter acquéreuse de cette propriété. Cette acquisition permettrait ainsi de réaménager l'accès à ce quartier en partenariat avec l'Etat de Fribourg. »

A ce jour, le groupe de Farvagny est sans nouvelle de la suite qui a été donnée à son courrier et serait heureux de savoir si le Conseil communal a jugé opportun de contacter la famille Jacquat et le cas échéant de connaître la position de ladite famille.

M. Jean-François Charrière

La famille a été contactée et le Conseil communal a reçu une demande afin de se prononcer sur l'éventuel achat de cette propriété.

Le dossier va être discuté avec la commission économique tout prochainement.

M. Julien Gremaud représentant le cercle de Farvagny

Question au Conseil communal.

Le groupe de Farvagny souhaiterait que les documents relatifs aux séances du Conseil général, et notamment ceux relatifs à la séance du budget et à celle des comptes, parviennent un peu plus tôt aux membres du Conseil général.

Il convient de rappeler que le règlement du Conseil général ne devrait pas être modifié puisqu'il prévoit à son art. 29 al. 2 que *« les messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour sont envoyés, en règle générale, par messagerie électronique simultanément à l'envoi par courrier postal de la convocation »*, qui fait référence au délai de 10 jours de l'art. 29 al. 1 du même règlement.

Avant de déposer une proposition, le groupe de Farvagny souhaitait poser la question de la faisabilité d'une telle mesure au Conseil communal. Serait-il dès lors envisageable, pour l'administration, d'envoyer, respectivement de mettre à disposition sur le site de la commune, les documents relatifs aux séances du Conseil général 15 jours avant ?

M. Jean-François Charrière

Le conseil communal va y réfléchir.

M. Julien Gremaud représentant le cercle de Farvagny

Le groupe de Farvagny a remarqué qu'à plusieurs reprises, certaines ou certains d'entre eux ne pouvaient pas assister à une séance de préparation de groupe du fait qu'une séance de commission

avait déjà été agendée. Il est évident que les séances de préparation revêtent un caractère important, notamment lors des séances du budget ou des comptes.

Dès lors, le groupe de Farvagny fait la proposition suivante au Conseil communal :

« Les séances de commissions ne sont pas agendées dans les 10 jours précédents un Conseil général. Ceci afin de permettre à tous les membres du Conseil général de prendre suffisamment connaissance des documents et que les groupes puissent se réunir avec un maximum de leurs membres. »

M. Jacques Crausaz

Le Conseil communal devant respecter le délai des 20 jours pour la remise des documents à la commission financière, il serait aussi possible de mettre ces documents en version électronique pour tout le monde en demandant un délai supplémentaire permettant l'impression des documents notamment les budgets et les comptes.

La présidente rappelle que le Bureau a également besoin de ces documents afin de pouvoir préparer la convocation et que suite à la séance du Bureau, les messages propres au Conseil général doivent encore être finalisés. Ce sont en général les messages concernant les propositions.

M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Qu'en est-il des frais d'assainissement pour les parcelles de Combernesse ?

M. Jacques Crausaz

Les travaux d'assainissement de la parcelle RF 619 ont été réalisés avec un résultat de 2'000m3 de terre polluée actuellement stockée sur la parcelle voisine.

Aucun chiffre ne peut être donné pour l'instant, mais on peut s'attendre à des frais un peu moins élevés que ceux annoncés le 12 octobre dernier.

Il reste un souci pour la parcelle RF 234 voisine dont le Conseil communal a la délégation de compétence pour la vendre à Pro-Motos, cette parcelle est aussi polluée.

La vente n'étant toujours pas conclue, il y aurait possibilité de sortir les 2'500m2 pollués de la parcelle RF 234 en ne vendant que 3'000 m2.

M. Florian Clerc représentant les cercles de Corpataux-Magnedens et de Rossens

« Le Conseil d'Etat a mis en consultation son plan directeur cantonal. Ce dernier décline les grands principes en terme d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Nous constatons que notre commune est particulièrement impactée notamment en ce qui concerne de futurs sites d'exploitation des matériaux. Le plan directeur reprend les conclusions du plan sectoriel des matériaux et positionne sur notre commune de grandes surfaces à exploiter ou à préserver en vue de futures exploitations. En effet, et pour ne prendre que ce seul exemple, il nous paraît extrêmement difficile d'imaginer, comme le prévoit ce plan, la destruction de la totalité de la forêt du Chaney entre les villages de Rossens et de Corpataux laissant ainsi un immense cratère entre ces deux villages en lieu et place de la forêt actuelle d'ailleurs très fréquentée pour les loisirs et la détente.

Notre commune participe déjà depuis longtemps et de manière considérable à l'approvisionnement en matériaux du canton. Si effectivement ces exploitations amènent certains bénéfices financiers, elles ont des impacts extrêmement importants en terme de paysage et d'autres nuisances telles que le bruit, les poussières...péjorant ainsi l'attractivité de notre commune et sa qualité de vie.

Faisant état que le plan directeur ne prend pas suffisamment en compte les effets défavorables que pourraient avoir de futures gravières nous demandons que le conseil communal étudie avec une attention toute particulière ces aspects du plan directeur cantonal. Nous comptons sur votre engagement pour préserver une bonne qualité de vie et maintenir les sites de loisirs et de détente chers à nos citoyens et ainsi prendre en considération leurs inquiétudes. »

M. Jean-François Charrière

Lors de la mise en consultation du plan directeur cantonal, il est possible de faire uniquement des remarques, il n'est pas possible de faire des oppositions.

Le Conseil communal doit pondérer tous les critères et pas seulement l'un ou l'autre. Une discussion au Conseil communal est planifiée au mois de janvier 2018 qui portera sur les points du territoire d'urbanisation, la question du tourisme, de la mobilité ainsi que la question soulevée ce soir. Il sera réservé au Conseil communal de faire ses propres choix, l'aménagement étant exclusivement du ressort de ce dernier.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie tous les conseillers communaux, les conseillers généraux et le personnel communal pour le travail accompli durant cette année, notamment pour la préparation et la tenue des différentes séances. Elle remercie ses collègues du Bureau pour la bonne collaboration et l'excellent travail accompli. Elle présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 et souhaite pouvoir continuer à siéger dans une ambiance constructive et de respect.

La séance est levée à 22h35.

Approuvé, le 28 mai 2018

La secrétaire


Nadia Galley

La présidente


Christine Capper